

Université Libre de Bruxelles

Institut de Gestion de l'Environnement et d'Aménagement du Territoire
Faculté des Sciences, Master en Sciences et Gestion de l'Environnement

De nouveaux principes poussent-ils dans les coopératives agricoles? Une
comparaison entre la pensée libertaire et les valeurs de cinq coopératives
agroécologiques belges.

Mémoire de Fin d'Études présenté par :

Ludovic Dubois

en vue de l'obtention du grade académique de :

Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, Finalité Gestion de l'Environnement (M-
ENVIG)

Année Académique : 2021-2022

Directeur : Dr. Benoît Timmermans

Résumé :

À l'aune de changements climatiques dont l'amplitude nous est inconnue, la soutenabilité de nos systèmes alimentaires peut être questionnée. Ces incertitudes viennent s'additionner à des problèmes chroniques dans le fonctionnement de l'agriculture pétrochimique. La qualité des terrains agricoles est d'ores et déjà altérée par des pratiques culturelles artificielles et réductrices, ignorantes de la complexité des écosystèmes. De surcroît, l'atomisation et la paupérisation de la classe paysanne fait planer une menace sur la volonté des générations futures à reprendre le flambeau de leurs aînés.

Les coopératives agricoles sont des organisations civiles dont l'objectif originel est de prioriser le bien-être humain sur la recherche de profits. Elles sont issues d'un croisement entre les pensées socialistes et utopistes du 18^{ème} siècle, et cherchent à moraliser nos systèmes économiques selon, entre autres, des valeurs d'entraide et d'autonomie. En dépit de cela, le mouvement actuel souffre de la pression du paysage économique, certaines coopératives se retrouvent souvent contraintes à rabaisser leurs aspirations sociales afin de survivre. De plus, les valeurs qui définissent le mouvement sont hétéroclites, et manquent parfois de précision. Pourtant, certaines coopératives agricoles modernes tentent de faire vivre et de véhiculer des valeurs socio-environnementales ambitieuses. Ces expériences pourraient inspirer le mouvement coopératif, et le monde agricole dans son ensemble, à mieux baliser ses valeurs, pratiques et finalités.

Ce mémoire investigate les relations potentielles entre les principes, valeurs, aspirations ou idées de cinq coopératives agroécologiques belges et celles de trois penseurs anarchistes : Pierre Kropotkine, Élisée Reclus, et Murray Bookchin. Ces auteurs sont mobilisés en vertu de leur pensée socio-écologique riche. Les libertaires se démarquent des autres écoles socialistes par leur volonté à démocratiser radicalement nos sociétés en affirmant la capacité des citoyens à définir leur éthique, et à s'organiser eux-mêmes vers cet idéal. Ainsi, le mariage entre ces trois auteurs et l'éthique de cinq coopératives agroécologiques pourrait donner lieu à des mises en perspective fécondes.

L'étude a permis de distiller sept grandes valeurs/idées/principes : *Esthétique, autodétermination, diversité & partage des techniques, territorialisation, décentralisation, interconnexion/socialisation, médiation*. Ces éléments ne prennent sens qu'en tant que complémentarité. Les entretiens ont également capturé trois problèmes patents à la soutenabilité de toute organisation agricole à finalité socio-environnementale : l'aspect chronophage de la participation, le manque de débouchés commerciaux, et un prix de vente non-représentatif du travail requis pour la production des biens agricoles. Les concepts présentés mettent en exergue la pertinence de la pensée anarchiste, et peuvent être utilisés comme matrice de départ pour de futures recherches explorant une organisation horizontale et démocratique de nos chaînes alimentaires.

Remerciements :

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la genèse et à la bonne réalisation de ce mémoire.

En premier lieu, je remercie chaleureusement mon directeur de projet, M. Benoît Timmermans. Sans ses précieux conseils, mon mémoire n'aurait jamais pu éclore.

Mes remerciements vont aussi à mon ancien professeur, M. Petr Kopecký, pour m'avoir fait comprendre que la pensée libertaire a toute sa pertinence dans les problématiques de notre temps.

Je remercie du fond du cœur mes parents, qui m'ont depuis toujours encouragé et supporté dans tous mes projets de vie.

J'adresse une pensée particulière à ma tante, car ses remarques ont fortement contribué à la maturation de mon travail.

À mon meilleur ami, pour toutes nos conversations qui sont une source d'inspiration inestimable.

Enfin, à ma compagne. Merci. Pour tout.

« Le plus utile, pour les hommes, est de s'attacher par des relations sociales, de se soumettre à des liens qui leur permettent de faire de tous un seul ensemble, et, d'une façon générale, de faire tout ce qui rend les amitiés plus solides. »

(Baruch Spinoza, 2005, p. 356)

« Je crois que, dans bien des cas, la taille idéale de l'entité de contrôle et d'organisation se situe quelque part entre l'individu et l'État moderne. J'estime que la voie du progrès se trouve dans la reconnaissance et le développement d'organismes semi-autonomes au sein de l'État. »

(John Maynard Keynes, 2017, p. 69)

« Dire 'Nous sommes attachés à la terre, nous sommes des terrestres parmi des terrestres', ne mène pas à la même politique que de dire 'Nous sommes des humains dans la nature'. »

(Bruno Latour, 2018, p. 86)

« L'inconscient ne demeure accroché à des fixations archaïques que pour autant qu'aucun engagement ne le tende vers le futur. »

(Félix Guattari, 1989, p. 28)

« L'histoire peut être examinée sous deux aspects. On peut la scinder en histoire de la nature et histoire des hommes. Les deux aspects cependant ne sont pas séparables ; aussi longtemps qu'existent des hommes, leur histoire et celle de la nature se conditionnent réciproquement. »

(Carl Marx & Friedrich Engels, 1968, p. 55)

« Assez de joaillerie ! Assez d'habillements de poupées ! On irait se retremper dans le travail des champs, y chercher la vigueur, les impressions de la nature, 'la joie de vivre', que l'on avait oubliées dans les sombres ateliers des faubourgs. »

(Pierre Kropotkine, 2017, p. 265)

« La raison pour laquelle les techniques perfectionnées semblent nécessaires est que l'équilibre naturel a été tellement bouleversé par ces mêmes techniques que la terre en est devenue dépendante. »

(Masanobu Fukuoka, 2018, pp. 44-45)

« Ce que l'humanité ne peut jamais se permettre de perdre est son sens de l'orientation écologique, et la signification éthique qu'elle donne à ses projets. »

(Murray Bookchin, 2005, p. 445).

Table des matières

Introduction	1
1. <i>État de la littérature : Agriculture, anarchisme, et le mouvement coopératif</i>	4
a) Aperçu de l'agriculture intensive et de ses incidences socio-environnementales	4
b) Présentation de la pensée anarchiste	8
c) Histoire et principes du mouvement coopératif	11
d) À la recherche de valeurs libertaires : exemples de travaux homologues	15
2. <i>Rencontre de cinq coopératives agroécologiques belges</i>	17
a) Méthodologie	17
b) Présentation des rencontres	20
Vent-de-Terre	20
Histoire d'un grain	23
Agricovert	27
Cultivae	29
Cycle-en-Terre	31
3. <i>Discussion : Anarchisme et coopératives agroécologiques, un croisement fertile ?</i>	35
a) Esthétique et éthique de la nature	35
b) Techniques, technologies, et relations avec la nature	37
c) Croissance, décentralisation et mise en réseau des coopératives	43
d) Relations avec l'État et le citoyen	47
e) Synthèse des valeurs/principes/idées identifiées	51
Conclusions	54
Annexe 1 : Autorisations de publication	56
Annexe 2 : Fichiers audio	62
Annexe 3 : Fiche d'auto-évaluation de Vent-de-Terre	63
Bibliographie	64

Introduction

La crise environnementale actuelle fait peser une pression croissante aussi bien sur les écosystèmes que sur le corps social (Steffen et al., 2015a ; Steffen et al., 2015b ; Diffenbaugh & Burke, 2019). Cette fracture socio-environnementale s'incarne dans le secteur agricole : les techniques de l'agriculture moderne endommagent gravement la biosphère, et les paysans comptent parmi les travailleurs les plus précarisés d'Europe (Rose & Lourival, 2019, Servigne, 2014, p. 30 ; Commission Européenne, 2022). L'agriculture est un domaine 'hybride', dans le sens donné par Latour (1997) : elle médiatise les rapports entre les humains et la biosphère, et concerne autant la durabilité de l'humanité que celle des écosystèmes actuels. Une transition de nos systèmes agricoles implique de concilier les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable, telles que définies dans le rapport Brundtland de 1987, de manière radicalement symétrique (World Commission on Environment and Development, 1987). Ainsi, dans une perspective de soutenabilité exhaustive, l'aspect de rentabilité économique des systèmes agricoles ne peut être priorisé par rapport aux intérêts sociaux et environnementaux.

Une partie du mouvement coopératif moderne s'est d'ores et déjà engagée dans l'expérience de systèmes alimentaires socio-écologiquement durables (Vastenaekels & Pelenc, 2018). Idéologiquement, les principes des coopératives se situent au carrefour entre le socialisme, l'anarchisme et l'utopisme (Ciccia, 2011). Ces organisations embrassent des logiques d'autogestion et de collectivisme avec l'optique de diluer la gouvernance et la propriété d'une entreprise dans la classe laborieuse (Dohet, 2018). Cette essence démocratique et égalitaire fait des coopératives des agents catalyseurs de la durabilité sociale (Bocquet, Gérardin & Poirot, 2010). Les coopératives modernes cumulent parfois leurs principes sociaux avec des aspirations environnementales prometteuses en matière de soutenabilité écologique (Bocquet, Gérardin & Poirot, 2010 ; Di Bianco et al., 2019 ; Candemir, Duvaleix & Latruffe, 2021 ; Gertler, 2004 ; Mauget, 2008 ; Vastenaekels & Pelenc, 2018). Bien sûr, les coopératives ne répondent pas uniquement à une logique non-financière : les impératifs de l'économie de libre-marché les obligent même souvent à abandonner leurs valeurs pour gagner en efficacité économique (Amichi, Peltier & Henninger, 2021 ; Vanhove, 2011). Cette pression exogène tend à éroder l'éthique des coopératives, qui perdent alors leurs spécificités vis-à-vis des entreprises orthodoxes (Ajates, 2020).

Malgré les contraintes du paysage économique capitaliste et libéral, certaines coopératives agricoles cherchent à prioriser leurs aspirations socio-environnementales sur l'aspect économique. Ces expériences représentent des laboratoires dans lesquels pourraient émerger de nouvelles valeurs subversives, dont l'étude peut avoir sa pertinence dans l'élaboration de systèmes agricoles orientés vers une finalité socio-écologique.

L'hypothèse formulée dans ce mémoire est que les principes, idées, ou valeurs de ces coopératives auront des points en commun avec la pensée anarchiste. Cette relation est une spéculation qui découle de la proximité entre les idéaux du mouvement coopératif et ceux de l'anarchisme. Les idéaux traditionnels des coopératives tels qu'énoncés en 1844 par les instigateurs du mouvement, les Équitables Pionniers de Rochdale, sont, sur bien des aspects, similaires aux normes anarchistes d'entraide, de fédéralisme et d'autogestion (Dohet, 2018; Ciccia, 2011; Marshall, 2008). Le coopérativisme peut même être vu comme une forme d'application du mutuellisme de Proudhon, l'un des pères fondateurs de la doctrine anarchiste traditionnelle (Pelletier, 2020, pp. 172-173). L'intérêt d'étudier le mouvement coopératif avec un prisme anarchiste plutôt qu'avec une autre approche de l'écologie politique réside dans sa critique développée de l'État, de l'autorité et de la coercition (Pelletier, 2020, pp. 143-162).

Certes, l'insistance que place l'anarchisme sur le besoin de remplacer l'État par des collectifs autogérés peut sembler utopiste. De plus, on pourrait objecter que les pouvoirs publics sont, entre autres, des garde-fous de l'égalité sociale en vertu de leur capacité à redistribuer les richesses ; s'en débarrasser pourrait donner lieu à une montée des inégalités entre les différents groupes autonomes. Or, il est aussi possible d'argumenter que la marginalisation du monde rural est le fruit d'une collaboration entre le régime économique capitaliste et une gouvernance étatique, infranationale et internationale désencastrée de l'intérêt des paysans (Roman-Alcalà, 2021). De surcroît, une approche purement écologiste des problématiques environnementales contient le risque d'un glissement de régime vers une forme technocratique et autoritaire légitimée par l'urgence climatique (Pelletier, 2020, p. 153). À l'inverse, la force de l'anarchisme réside dans son principe premier selon lequel les individus sont les mieux placés pour matérialiser leurs aspirations, et sont capables de former une gouvernance décentralisée et participative dans ce but (Marshall, 2008, p. 16 ; Pelletier, 2020, p. 32). Bien que la pensée anarchiste ne propose pas une théorie agraire à part entière, on peut la composer avec les écrits de diverses figures, notamment Pierre Kropotkine, Murray Bookchin, ou encore Élisée Reclus (Roman-Alcalà, 2021 ; Clark & Martin, 2013, pp. 26-27). En quelques mots, la vision anarchiste du monde agricole serait celle d'un système fondé sur la coopération, la mutualisation et la socialisation entre consommateurs et producteurs. Selon Roman-Alcalà (2012), la grille de lecture anarchiste est une approche féconde pouvant enrichir les Critical Agrarian Studies (CAS). De plus, comme nous le verrons, des penseurs tels que Reclus et Bookchin ont développé une pensée écologique perspicace en la greffant sur le tronc de leurs principes sociaux.

L'interrogation qu'adresse ce mémoire émane du besoin de créer de nouvelles formes d'organisations agricoles, et d'une croyance personnelle en la pertinence de la pensée anarchiste dans la réussite de cette quête. La question directrice est la suivante: *Existe-il des liens entre l'émergence de principes, valeurs, idées ou aspirations socio-environnementales au sein de coopératives agroécologiques modernes et la pensée anarchiste ?* Le continent anarchiste étant immense, cette étude mobilisera principalement les écrits de Bookchin, Reclus et Kropotkine. Nous reviendrons plus tard sur la justification de ce choix. À

travers ce questionnement, l'objectif est de distiller certains principes, valeurs ou idées remarquables pouvant mieux aiguiller les coopératives agricoles vers une finalité socio-environnementale exhaustive.

Afin de répondre à ces interrogations, nous partirons à la rencontre de cinq coopératives agroécologiques belges. Une précaution méthodologique est à prendre quant à un rapprochement des idées qui habitent ces coopératives avec l'anarchisme : il peut être hasardeux d'attribuer des principes anarchistes à des organisations qui ne s'en revendiquent pas explicitement. Cet exercice demande de faire un travail d'herméneutique qui n'est pas exempt de risques de surinterprétation. Toutefois, comme Scott (2012) a pu le démontrer, des principes anarchistes peuvent parfaitement se retrouver dans les mouvements populaires contemporains, même si ces derniers n'ont jamais entendu parler de l'anarchisme. Nous reviendrons ultérieurement sur d'autres exemples de travaux similaires.

La structure de ce travail se présente de la manière suivante. La revue de littérature est divisée en trois parties. En premier, un état des lieux du paysage socio-économique et environnemental des systèmes agricoles sera dressé. Il permettra d'identifier les problèmes majeurs que rencontrent actuellement nos manières d'organiser l'agriculture. Ensuite, les grandes idées qui traversent la pensée anarchiste seront esquissées. Cette partie aura deux fonctions : montrer pourquoi un prisme anarchiste peut être pertinent à répondre aux problèmes ciblés précédemment, et expliciter le choix de nos trois auteurs. Après cela, les valeurs phares du mouvement coopératif seront présentées pour le situer historiquement et philosophiquement, ce qui permettra de mettre en lumière certaines similarités avec l'anarchisme, et de souligner des zones d'ombres dans leur éthique qui méritent d'être éclaircies. La seconde partie présentera l'étude comparative des cinq coopératives agroécologiques belges, lesquelles ont été sélectionnées pour représenter différents maillons de nos systèmes agricoles. Les conclusions et recommandations suivront naturellement dans la dernière partie. Ce mémoire s'adresse aux académiciens et aux citoyens soucieux d'explorer la pertinence de l'anarchisme et des coopératives dans les problématiques agraires contemporaines.

1. État de la littérature : Agriculture, anarchisme, et le mouvement coopératif

a) Aperçu de l'agriculture intensive et de ses incidences socio-environnementales

Avant de débiter notre recherche, il est fondamental d'explicitier les grands problèmes que rencontrent nos systèmes agricoles contemporains. Ce geste permet de cadrer l'ensemble du travail au sein d'une problématique complexe, que nous qualifierons de crise socio-environnementale. Comme nous le verrons, ce terme souligne l'intrication des sphères sociales et environnementales dans les défis que rencontrent nos systèmes agricoles. De fait, une pensée qui omettrait l'un ou l'autre aspect de cette dyade ne pourrait qu'y répondre insuffisamment.

La 'Grande Accélération' des impacts humains sur la biosphère, qui se déroule depuis le milieu du 20^{ème} siècle, n'a fait que s'accroître durant la dernière décennie (Steffen et al., 2015a). La résilience des écosystèmes est compromise par le franchissement des limites planétaires en matière d'appauvrissement génétique des espèces et de perturbation des cycles de l'azote et du phosphore. De surcroît, la pression grandit dangereusement sur la machine climatique et les systèmes terrestres (Steffen et al., 2015b). Ces ruptures écosystémiques vont virtuellement exacerber des inégalités toujours considérables entre pays et classes sociales (Diffenbaugh & Burke, 2019 ; Alvaredo et al., 2017). Selon le rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) de 2021, les phénomènes climatiques extrêmes seront de plus en plus fréquents, même dans le cas très optimiste, voir irréaliste, d'une augmentation de seulement 1.5°C au dessus des niveaux préindustriels (Intergovernmental Panel on Climate Change, 2021, p. 41 ; Guiot, 2017). En Europe, à l'heure actuelle, les 50% des citoyens les plus pauvres ne possèdent que 5% de l'ensemble de la propriété privée, alors que la part des 10% les plus riches atteint 55 % (Piketty, 2021, p. 218). Dans une telle situation, il est clair que les politiques d'adaptation et de transition ne peuvent peser de la même manière sur les riches que sur les pauvres, d'autant plus que ces derniers sont beaucoup plus vulnérables physiquement et économiquement au changement climatique (Guivarch & Taconet, 2020 ; Leichenko & Silva, 2014). Paradoxalement, ce sont les populations précaires qui sont les moins responsables de l'augmentation globale des températures. Les inégalités d'émissions de CO₂ dans le monde s'expliquent davantage par la divergence croissante entre classes sociales qu'entre le développement des économies nationales, et ces injustices sont valables au sein de tous les pays (Chancel & Piketty, 2015; Padilla & Serrano, 2006). Cette situation justifie l'appellation de crise socio-environnementale, qui souligne l'étroite intrication des domaines écologique et social, et nous appelle à amorcer des transitions radicales. Les piliers du bien-être social et les plafonds environnementaux tels que décrits par l'économiste Raworth (2017) représentent les bordures dans lesquelles nos économies doivent se circonscrire.

Le secteur agricole est un domaine économique nodal pour les transitions à venir. Nos systèmes alimentaires (terme regroupant la production, la transformation, le transport, le stockage et la consommation de la nourriture) représentent environ 25% des émissions mondiales de CO₂ (Ritchie, 2019). Les techniques mécanisées et les intrants artificiels ont de fortes incidences négatives sur la biodiversité, la qualité de l'eau, les écosystèmes, la santé des sols, les cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, la pollution de l'air et la santé humaine (Servigne, 2014 : p. 30 ; Pretty et al., 2001 ; Zehadul, 2014). Malgré ces pressions délétères, l'évolution de l'agriculture durant ces dernières décennies a indubitablement permis une augmentation colossale de la production (Myers et al., 2017). Depuis cinquante ans, les rendements céréaliers par hectare en Europe et aux USA ont augmenté par un facteur de deux à trois (Pretty et al., 2001). En dépit de cet accroissement, la part de la population agricole dans le monde est passée de plus de 70 % en 1900 à moins de 30 % en 2019 (Grigg, 1975 ; Banque Mondiale, 2022). Dans les pays occidentaux, ce ratio est encore plus percutant : le nombre de travailleurs agricoles en Belgique équivalait, en 2019, à 1% de la population totale (Banque Mondiale, 2022). Ce 'miracle' de l'agriculture moderne est un pilier du développement économique des nations. Nous devons ces progrès dans l'intensification de l'agriculture au recours à des techniques et technologies particulières, notamment la monoculture, la mécanisation/motorisation, aux énergies fossiles, ainsi qu'à l'usage d'intrants chimiques et au développement de semences adaptées à ces évolutions (Myers et al., 2017). Ainsi, ce miracle cache une addiction chronique au pétrole et aux intrants artificiels (Weis, 2010).

À partir du vingtième siècle se sont donc engagés les processus de la seconde révolution agricole dans les pays occidentaux, dont les maîtres mots sont : motorisation, mécanisation, chimisation et sélection des espèces (Mazoyer & Roudart, 2002, p. 493-494). Toutefois, des signes semblent indiquer que le perfectionnement de ce système est en train d'atteindre, en matière de productivité de la terre, un plateau indépassable au niveau mondial (Moore, 2015 ; Haroon Akram-Lodhi, 2021). De plus, les hauts niveaux de productivité ne garantissent pas pour autant des prix bas et stables au sein des marchés (Marktanner & Noiset, 2013). En réponse aux multiples crises des prix alimentaires de ces dernières décennies, les États ont principalement choisi de renforcer la logique de production industrielle et de libéralisation, avec pour conséquences l'augmentation du pouvoir des corporations de l'industrie alimentaire et la diminution de l'accès à la terre des petits producteurs (Clapp & Moseley, 2020).

Durant le 20^{ème} siècle, ce ne sont pas seulement de nouvelles technologies qui ont été apportées par la seconde révolution agricole, mais aussi un impératif au développement économique (Mazoyer & Roudart, 2002, pp. 525-539). Les fermiers ne peuvent plus se satisfaire de dégager suffisamment de revenus pour subvenir à leurs besoins, ils sont maintenant tenus, pour survivre, d'accumuler du capital pour investir dans des équipements toujours plus performants. Cette obligation de capitalisation est rendue nécessaire par une course à la productivité : les paysans qui ne peuvent s'y tenir sont contraints de voir leurs revenus se contracter à mesure que les prix diminuent en corrélation avec les niveaux de

production. Les conséquences de la mise en compétition des agriculteurs européens sur un marché mondialisé et libéralisé sont : la diminution du nombre d'exploitations, l'augmentation de leur taille moyenne, et leur spécialisation vers une quantité restreinte des produits agricoles les plus productifs et rentables. Tous ces phénomènes ont entraîné une haute division du travail selon deux plans ; horizontal car chaque région agricole ne produit plus qu'un petit nombre de biens relativement avantageux en fonction de ses propres conditions écologiques et économiques, et vertical (en amont et en aval de la production) puisque la fabrication des moyens de production et la transformation des biens agricoles ont été progressivement prises en charge par l'industrie agro-alimentaire (Mazoyer & Roudart, 2002, pp. 520-521).

Cette course à la productivité a incontestablement amélioré l'efficacité du travail, mais elle a aussi entraîné certains effets pervers vis-à-vis des conditions de travail et du niveau de vie des paysans. Les agriculteurs européens sont rémunérés à un taux inférieur de 40% par rapport aux autres secteurs économiques (Commission Européenne, 2022). L'usage massif de pesticides en fait une tranche de la population fortement exposée aux risques d'intoxication (Damalas & Koutroubas, 2016). Les agriculteurs sont de plus en plus déconnectés des consommateurs car leur relation est médiatisée par les détaillants et transformateurs qui profitent financièrement de cette position d'intermédiaire (par exemple, en Angleterre, les fermiers ne reçoivent qu'environ 7% du prix final d'achat (Gonzalez, 2018)). Le niveau d'endettement dans la profession est particulièrement haut étant donné le coût élevé des moyens de production de l'agriculture pétrochimique (van der Ploeg, 2010). La moitié des terres agricoles de l'UE sont entre les mains des 3% d'exploitations surpassant les 100 hectares, lesquelles reçoivent la majorité des subsides de la Politique Agricole Commune (PAC) (Servigne, 2014 : p. 32-33 ; Gonzalez, 2018). La pérennité de la profession et de son modèle 'familial' (actuellement, les membres d'une exploitation font souvent partie de la même famille) endémique au secteur, semble compromise par un manque de volonté chronique de la part des jeunes à reprendre la ferme de leurs parents (Fischer & Burton, 2014). La population paysanne est vieillissante, près d'un tiers des fermiers européens ont dépassé les 65 ans (Gonzalez, 2018). Les multiples incertitudes économiques et environnementales, ainsi que les difficultés structurelles liées au métier d'agriculteur en ont fait une profession où le taux de suicide est particulièrement élevé au niveau mondial (Behere & Bhise, 2009). En France, pays fortement touché par ce phénomène funeste, la détresse des agriculteurs s'explique par des contraintes telles que la pénibilité physique, les semaines de travail plus longues que la moyenne, les horaires très variables, ou encore la surexposition aux substances toxiques (Célestier, 2014). La nouvelle PAC 2023-2027 semble vouloir corriger certains problèmes, notamment en attribuant 10 % du budget des pays alloué aux paiements directs à destination des petites et moyennes exploitations, ou avec la création d'eco-schemes rémunérant une série de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (European Commission, 2022). Toutefois, ces mesures ont été jugées insuffisantes, en

matière de moyens, par le collectif Pour une Autre PAC (2021) qui rassemble 45 organisations luttant pour des réformes socio-écologiques plus ambitieuses.

Les incidences socio-environnementales négatives des systèmes alimentaires doivent être corrigées sans pour autant sacrifier les niveaux de production, car la population mondiale est estimée à atteindre dix milliard d'êtres humains en 2050 (Willet et al., 2019). De plus, il est important de garder à l'esprit que l'augmentation de la productivité de la terre a également permis de préserver des espaces : s'il avait fallu nourrir la population mondiale avec la productivité de 1961, les surfaces cultivées dans le monde, en 2014, auraient dû être jusqu'à 70 % plus étendues (Ritchie & Roser, 2021). La seule augmentation de la productivité des céréales depuis 1961 a rendu possible la préservation de plus d'un milliard d'hectares de forêts. L'enjeu de la productivité est donc tout aussi important pour l'environnement que pour les sociétés humaines. Étant donné l'importance du recours au pétrole à tous les niveaux des systèmes agricoles, la perspective d'une fin de l'ère des carburants à bas prix présente un grand danger pour la sécurité alimentaire européenne (Servigne, 2014, p. 40-44 ; Robert & Lennert, 2010 ; Weis, 2010). Or, se passer de pétrole en agriculture induit des changements sociaux sans précédent ; dans un scénario hypothétique d'une transition énergétique européenne basée sur l'expérience de l'embargo pétrolier à Cuba, 15 à 20% des européens devraient se consacrer à l'agriculture afin de combler l'abandon (partiel) du pétrole (Servigne, 2014, p. 108).

Pour la communauté scientifique, le constat est clair : malgré leurs avantages en matière de productivité, les systèmes agricoles contemporains peuvent difficilement être considérés comme soutenables (Gallais & Paillet, 2012 ; Guillou & Matheron, 2014 : p. 10). La transition agroécologique devra rompre avec le statu quo sous peine de mettre en danger la sécurité alimentaire des nations. Ces effets sont décrits par le scénario « Metropolization », théorisé dans le rapport Agrimonde-Terra, qui modélise la continuation d'une agriculture industrielle d'ici à 2050 (Institut National de la Recherche Agronomique & Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement, 2016). D'autre part, le rapport prédit de meilleurs résultats lorsque le système transite vers une politique de développement rural axée sur la diversification des exploitations, l'adoption de techniques agricoles soutenables et la création de chaînes de valeur au niveau régional (le scénario « Healthy »). L'organisation des agriculteurs sous forme de coopératives opérant à des hauts standards de qualité peut jouer un rôle intéressant dans une configuration viable. L'exode rural est une tendance toxique qui dirige les sociétés vers un système excessivement industriel, il sera donc nécessaire de revitaliser le monde rural pour le rendre attrayant aux jeunes générations. La promotion de systèmes agricoles à taille humaine, opérant au niveau régional, est une politique prometteuse pour la transition vers un modèle durable. Toutefois, la coopération infranationale et internationale sera également décisive.

On pourrait regrouper les changements nécessaires dans nos systèmes alimentaires selon différentes dimensions : technique & technologique, organisationnelle, spatiale, démocratique et relationnelle.

Notre relation avec la nature étant médiatisée par nos techniques et technologies, elles devront s'adapter à une agriculture qui ne dégrade plus les écosystèmes. L'organisation des différents maillons des chaînes de production est à revoir, notamment la relation entre producteurs et consommateurs. Dans la même veine, l'échelle spatiale de la production agricole devrait tendre vers une régionalisation des échanges, sans fermer la porte au commerce extérieur. Enfin, l'aspect démocratique paraît primordial, dans le sens où les valeurs qui régissent la production agricole sont à redéterminer collectivement. La dimension relationnelle est plus philosophique, et fait référence aux rapports que nous entretenons avec le vivant (une relation que l'on pourrait actuellement qualifier d'instrumentale). À travers ces faits, on peut déjà voir s'esquisser la pertinence d'une pensée libertaire qui met l'emphase sur la coopération, la démocratisation et la décentralisation. Nous aurons l'occasion de voir, au long de cette étude, comment elle peut répondre aux problèmes agraires multidimensionnels que nous venons d'identifier.

b) Présentation de la pensée anarchiste

Après avoir éclairé la pluridimensionnalité des problèmes de nos systèmes agricoles, il convient de définir avec davantage de rigueur ce qu'est l'anarchisme. Cette partie a pour objectifs principaux de montrer que la pensée libertaire contient un potentiel pour affronter les problèmes exposés ci-dessus, et d'explicitier le choix des auteurs qui seront mobilisés par la suite.

L'anarchie peut être définie comme « une société sans gouvernement, et l'anarchisme est la philosophie qui vise à cette réalisation » (Marshall, 2008, p. 3). La subtilité du mouvement, qui s'est cristallisé durant les 19^{ème} et 20^{ème} siècles, se place dans la définition qu'il donne à 'gouvernement' : la gouvernance existe, mais elle est confondue avec l'entière des citoyens. L'anarchisme est la notion fondamentale du mouvement libertaire, qui se refuse à la hiérarchisation des êtres humains (Colson, 2001, p. 26). Il ne faut pas amalgamer l'anarchisme avec l'anomie, cette dernière transcrivant l'idée d'une dérégulation des normes et principes qui régissent la vie sociale (Guibet Lafaye, 2012). Les libertaires ne doivent pas non plus être confondus avec les libertariens (ou anarcho-capitalistes), un mouvement néolibéral prônant une forme extrême du capitalisme 'laissez-faire' (Graham, 2018). Les termes anarchisme et libertaire ont souvent été utilisés de manière interchangeable par les militants de gauche (Garnier, 2009). Ils mettent pourtant en relief deux éléments distincts d'un même projet. L'horizon anarchiste, c'est l'auto-émancipation des travailleurs des forces qui les exploitent et les aliènent, c'est un projet à effectuer collectivement. L'idéal libertaire, c'est l'auto-libération de l'individu face à ces mêmes forces coercitives, c'est un projet personnel. Si le mouvement libertaire a connu des courants mettant en valeur l'individu et la société à différents degrés, les horizons libertaire et anarchiste se confondent dans un ciel commun : permettre à tout humain d'être libre en réalisant son potentiel et ses aspirations (Marshall, 2008, p. 3). Loin d'être des projets scindés, ces deux termes forment une complémentarité, et c'est pourquoi, dans ce mémoire, ils sont régulièrement associés.

L'anarchie considère l'État moderne comme une source d'aliénation car sa structure fait naître une hiérarchie entre gouvernants et citoyens. Cette disposition politique se fait irrémédiablement capter par la minorité privilégiée dans le but d'asseoir sa domination (Marshall, 2008, p. 22). En outre, les anarchistes pensent que le pouvoir corrompt inexorablement même les plus vertueux ; l'élection de représentants par l'intermédiaire du vote n'est pas suffisante à effacer ce schéma, car les asymétries de pouvoir prévalent sur les engagements idéologiques. C'est grâce à cette analyse que Bakounine a justement prédit l'échec de la thèse marxiste d'une dictature du prolétariat qui s'évaporerait ensuite dans le communisme (Guérin, 2012, p. 241). Cette différence d'attention entre l'État pour les anarchistes, et la structure économique pour les marxistes, représente leur principal point de divergence (Carter, 2010).

Si l'anarchie refuse l'autorité étatique, elle embrasse dans le même temps les bienfaits de la société, indispensable à l'émancipation individuelle (Marshall, 2008, p. 12). Les anarchistes portent une foi presque utopique en l'humain et en sa capacité à s'organiser selon des principes de réciprocité et d'égalité. Ils considèrent que la liberté et l'égalité, loin d'être des concepts mutuellement exclusifs, sont totalement intriqués. Bakounine (cité dans Guérin, 2012, p. 188) dit ainsi :

L'homme n'est vraiment libre que parmi d'autres hommes également libres ; et comme il n'est libre qu'à titre humain, l'esclavage d'un seul homme sur la terre, étant une offense contre le principe même de l'humanité, est une négation de la liberté de tous.

La seule contrainte que les anarchistes sont prêts à accepter est celle de la morale (Marshall, 2008, pp. 37-38). La morale est la force émancipatrice de l'homme, celle qui lui permet de se libérer en réalisant son potentiel selon sa propre volonté. L'anarchiste Godwin distingue ainsi trois types d'autorité : « l'autorité de la raison, l'autorité imposée à une personne digne d'admiration et d'estime, et l'autorité exercée par la sanction et qui dépend, par conséquent, de la force » (cité dans White & Kossof, 2011, p. 149). C'est bien sûr ce dernier type d'autorité qui est rejeté par les anarchistes. L'anarchie n'est donc pas une absence totale de règles, mais une société dans laquelle l'autorité se dissout dans des structures décentralisées et contrôlées directement par les individus (Marshall, 2008, p. 45). Il est important de préciser que les anarchistes ne sont pas toujours opposés à l'élection (Pelletier, 2020, pp. 144-145). Ils se méfient du principe de représentation, mais concèdent que dans certaines situations, telles que le bon fonctionnement de l'armée, celui-ci est congru. Les conditions de la représentativité sont un strict respect du mandat attribué à un tiers, le caractère temporaire de ce mandat, et la possibilité d'une révocation en cas d'insatisfaction.

En dépit de ce programme qui peut paraître monolithique, le mouvement anarchiste est composite. De multiples visions des moyens à mettre en œuvre coexistent, telles que celle des individualistes, des mutualistes, des collectivistes, des communistes ou encore des syndicalistes (Marshall, 2008, p. 6). L'écologie dans la pensée anarchiste traditionnelle n'occupe pas une place prépondérante, la plupart de ses penseurs embrassaient, à l'époque, un prisme humaniste (Hall, 2011). Il est éclairant de rappeler ici

que les considérations environnementales ne se manifestèrent substantiellement dans les courants de gauche qu'à partir des années 1980 (Pelletier, 2020, p. 57). À l'inverse, les limites environnementales ont d'abord été la préoccupation des élites à tendance conservatrice et nationaliste (Pelletier, 2020, pp. 39-57). Malgré ce départ tardif, il existe bel et bien une pensée écologique chez certains penseurs anarchistes dès le 19^{ème} siècle. Le géographe Élisée Reclus se démarque nettement des anarchistes de son époque pour la place centrale qu'occupe l'écologie dans ses œuvres, et pour son amour profond de la nature (Troude-Chastenet, 2021, Reclus, 2019). Reclus a posé son empreinte dans l'histoire de l'anarchie car il est le premier à avoir intégré une grande profondeur écologique à ses théories sociales ; l'une de ses phrases les plus emblématiques étant « l'humain est la nature rendue consciente d'elle-même » (cité dans Clark & Martin, 2013, p.17). De manière générale, la passion pour la vie en pleine nature a toujours existé au sein du mouvement anarchiste (Pelletier, 2020, p. 164). Kropotkine, comme Reclus, peut être considéré comme un précurseur de l'écologie sociale (Marshall, 2008, p. 338 ; Clark & Martin, 2013, p. 16). Dans ses écrits, il insiste sur le fait que la société est à la nature ce que l'individu est à la société : un composant inséparable (Marshall, 2008, p. 335). Il est vrai que Kropotkine nous parle de conquérir la nature, mais il expose dans le même temps le besoin d'utiliser des technologies appropriées, de gérer les ressources avec précaution, et insiste sur l'entraide comme force déterminante de l'évolution (Marshall, 2008, pp. 323-338). Murray Bookchin, personnage clé de l'écologie sociale, contribuera à faire réémerger la pensée socio-écologique de gauche durant les années 1960 (Marshall, 2008, p. 602 ; Clark & Martin, 2013, p. 17). Un leitmotiv résonne dans la pensée de Bookchin : « la notion de domination de la nature par l'homme découle de la domination de l'humain par l'humain » (Bookchin, 2020, p. 19). Son écologie va situer l'agencement de nos relations humaines au centre des problèmes environnementaux. De fait, l'écologie n'a de sens aux yeux de Bookchin qu'à travers une réorganisation des rapports sociaux sous une forme qu'il nomme le municipalisme libertaire (Biehl, 2013). En quelques mots, son programme se base sur la décentralisation du pouvoir politique en municipalités autogérées par les citoyens. En vertu de leurs considérations écologiques remarquables, ces trois penseurs constitueront la source principale de mise en perspective lors de la phase de recherche.

Avant d'arriver à notre présentation du mouvement coopératif, il est légitime de se demander quelles impressions peuvent avoir les anarchistes à propos du mouvement coopératif. Bookchin ne considérait pas les coopératives comme pouvant se substituer uniquement par elles-mêmes au capitalisme car, si l'entièreté du champ politique n'est pas municipalisée, elles resteront forcées d'évoluer au sein des règles du système hégémonique (Biehl, 2013, pp. 128-130). Cette critique était déjà formulée par Bakounine en son temps : il n'était pas opposé aux coopératives mais leur reprochait de vouloir s'insérer dans le système plutôt que de le transformer radicalement à l'aide d'actions plus offensives (Marshall, 2008, p. 300). Bien qu'il participa lui-même activement au mouvement coopératif, et qu'il insista sur le besoin de créer des pratiques et organisations 'pré-révolutionnaires' pour que vienne un jour le Grand Soir, Reclus mit ses camarades en garde contre la création d'organisations économiques divorcées du

tissu social insurrectionnel (Clarck & Martin, 2013, pp. 67-68). Suite à l'échec de la Commune de Paris, il rejeta le coopérativisme car il ne considérait plus les initiatives isolées comme suffisantes pour changer fondamentalement l'ordre en place (Marshall, 2008, p. 343). En somme, si les anarchistes ne blâment pas la coopérative pour ses idéaux, ils lui reprochent une posture de cohabitation avec le système en place, qui tend à niveler leurs pratiques vers des normes orthodoxes. La situation actuelle des coopératives semble donner raison à la critique anarchiste, la plupart subissant des pressions exogènes faisant fléchir leur éthique sociale (Ajates, 2020).

Après cette brève présentation, nous pouvons constater que l'anarchisme est une pensée radicalement anti-autoritaire, dont les valeurs phares se situent aux antipodes des principes de profits financiers, d'individualisme et de compétitivité véhiculés par l'économie libérale. L'anarchisme est un appel à la citoyenneté dans son sens véritable, c'est-à-dire à l'expression du champ politico-économique par les citoyens eux-mêmes. Le moyen proposé pour atteindre ce but est la création d'une nouvelle organisation sociale décentralisée, coopérative et participative. De surcroît, une pensée écologique complexe existe bel et bien au sein du mouvement libertaire. L'anarchisme semble donc pouvoir offrir des éléments de réflexion pertinents vis-à-vis des problématiques identifiées précédemment.

c) Histoire et principes du mouvement coopératif

Pour clôturer la charpente de ce travail, nous reviendrons ici sur l'histoire du mouvement coopératif, son statut juridique et ses tendances à l'heure actuelle. Nous pourrions observer que ses valeurs partagent des similarités avec l'anarchisme, mais que certains éléments de son éthique et de ses pratiques demeurent opaques. De plus, le mouvement subit des pressions de la part du paysage économique qui ont tendance à le dévoyer.

Idéologiquement la coopérative se situe au carrefour entre le socialisme, l'anarchisme et l'utopisme (Ciccia, 2011). Le mouvement coopératif se rattache principalement à deux écoles de pensée : l'associationnisme de Robert Owen et le mutualisme fédéraliste de Proudhon. La coopérative est une institution vouée à l'émancipation des travailleurs aussi bien sur le plan collectif qu'individuel (Dohet, 2018). Collectif car l'autogestion et la démocratie sont les piliers de son mode de gouvernance ; individuel car l'émancipation par la participation politique et l'éducation sont des parties clés du projet. La création de la première coopérative, la Société des Équitables Pionniers de Rochdale, remonte à la fin du 19^{ème} siècle, en Angleterre, dans le contexte de la révolution industrielle. Il s'agit alors d'une coopération d'ouvriers du textile, rassemblés par la nécessité d'améliorer leurs conditions de travail précaires. Le modèle a très vite été reproduit sur tout le pays (Ciccia, 2011). L'objectif de la coopérative de Rochdale était une intégration économique verticale, afin de prendre le contrôle de tous les moyens de production (Dohet, 2018).

En Belgique, le mouvement coopératif est issu d'une contradiction entre les aspirations socialistes des travailleurs et les idées utopistes de la bourgeoisie (Dohet, 2018). Les bourgeois, conquis par les idées de Charles Fourier et Saint-Simon, ont participé à la création des coopératives de consommation. La première coopérative de production est apparue à Bruxelles en 1849 : l'Association Fraternelle des Ouvriers Tailleurs. Elle a vite été suivie par d'autres expériences aussi bien dans le monde ouvrier qu'agricole (Dohet, 2018 ; Vanhove, 2011). Les coopératives étaient à cette époque des agents pionniers dans l'amélioration des conditions de travail en Belgique (Dohet, 2018). Néanmoins, certaines d'entre elles atteignaient déjà une taille conséquente, comptant plusieurs milliers de collaborateurs. Cette échelle importante ralentissait l'appareil décisionnel, et créait des tensions entre les administrateurs-délégués et les travailleurs. Paradoxalement, certaines coopératives connaissaient alors des grèves dues aux conditions de travail jugées trop difficiles. Les administrateurs justifiaient leur léthargie par la difficulté à tenir financièrement la concurrence face à des entreprises n'étant pas contraintes par une éthique sociale.

La seconde guerre mondiale acheva un mouvement coopératif affaibli financièrement, et qui sera progressivement dépassé par la montée en puissance de la société de consommation (Dohet, 2018). En Europe, les coopératives agricoles ont ressuscité en réaction à la création du marché commun, qui a ouvert les économies nationales à la concurrence étrangère (Ajates, 2020). Néanmoins, les aspirations des coopératives actuelles diffèrent de celles de leurs ancêtres historiques (Dohet, 2018). Pour mieux comprendre les problèmes du modèle coopératif de nos jours, il est important de se pencher sur la question de son statut juridique.

Durant les années 1980-1990, les marchés ont été de plus en plus mondialisés, et l'agriculture est devenue assujettie aux règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ce nouveau cadre institutionnel a eu pour conséquence une simplification des principes juridiques des coopératives (Ajates, 2020). En Belgique, la loi distingue la société à responsabilité limitée (SRL) de la société coopérative (SC) (Belgium.be, 2021). Cette dernière implique explicitement que les membres travaillent, selon un schéma coopératif, à développer leurs activités économiques et à satisfaire les aspirations des membres. Toutefois, une opacité règne sur ce qu'implique ce principe de coopération. Pour qu'une coopérative possède un statut assurant sa dévotion à une éthique sociale, elle doit obtenir un agrément de la part du ministre de l'économie qui lui permettra de devenir membre de l'assemblée générale du Conseil National de la Coopération, de l'Entreprenariat Social et de l'Entreprise Agricole (CNC) (Service Public Fédéral Economie, 2021). Le CNC est, en Belgique, l'organe qui a pour mission de déterminer les conditions sous lesquelles une coopérative peut être définie comme respectueuse des principes de l'idéal coopératif tels que définis par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) (Vanhove, 2011).

L'ACI a été créée en 1895 dans le but de promouvoir le modèle coopératif, non pas uniquement de forme mais surtout de fond (ACI, 2018a). L'ACI définit la coopérative comme suit : « Une coopérative est une association autonome de personnes unies volontairement pour répondre à leurs besoins et aspirations économiques, sociaux et culturels communs par le biais d'une entreprise détenue conjointement et contrôlée démocratiquement » (ACI, 2018b). Les principes énoncés à l'origine des Équitables Pionniers de Rochdale font toujours autorité au sein de l'ACI (Dohet, 2018). Voici les critères contemporains reconnus par l'ACI (Vanhove, 2011 ; Vastenaekels & Pelenc, 2018) :

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous : nul ne peut être refusé pour une raison discriminatoire.
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres : le vote de tous les membres a le même poids selon le principe d'une personne, une voix ou selon un système de représentation similaire.
3. Participation économique des membres : le capital de la coopérative est détenu par les membres, la redistribution des profits est limitée et le surplus est réinvesti.
4. Autonomie et indépendance : le contrôle démocratique des membres ne souffre pas de conflits d'intérêts avec d'autres groupes ou institutions.
5. Éducation, formation et information : la coopérative fournit à ses membres des formations afin de les aider à contribuer au mieux au développement de la coopérative.
6. Coopération entre les coopératives : les coopératives s'organisent selon un modèle de fédération, elles coopèrent pour renforcer le mouvement général.
7. Engagement envers la communauté : les coopératives travaillent au développement durable du territoire auquel elles sont attachées selon les modalités décidées par les membres.

Il ne faut pas interpréter ces principes comme des normes rigides, ils sont non-contraignants et peuvent être appliqués par la coopérative de la manière qui lui sied le mieux (Vastenaekels & Pelenc, 2018). De surcroît, le cadre économique néolibéral altère le comportement des coopératives qui tendent à abandonner leur finalité sociale (Ajates, 2020). L'idéal coopératif est érodé par la difficulté de conserver une éthique sociale dans un système industriel, globalisé et concurrentiel. Pour les coopératives voulant demeurer fidèles à leurs principes, c'est une lutte à contre-courant de la tendance agricole mondiale qui s'engage. Depuis les dernières décennies, la taille des exploitations agricoles n'a fait que grandir, de même que celle des coopératives (Höhler & Kühl, 2014). Ce contexte a fait prendre de nouvelles stratégies aux coopératives agricoles: concentration, filialisation et internationalisation (Amichi, Peltier & Henninger, 2021). Elles sont tentées de croître en taille afin d'augmenter leur compétitivité, et cette concentration s'établit soit sous la forme de fédérations, soit par rachat d'entreprises privées (Mauget, 2008). L'intégration verticale peut entraîner un besoin de coopérer avec les industriels, et complexifie la gouvernance de la coopérative (Amichi, Peltier & Henninger, 2021). Toutefois, la croissance autonome semble être la stratégie dominante en UE, plutôt que l'intégration verticale ou l'internationalisation (Höhler & Kühl, 2014).

Quelle que soit la stratégie, l'échelle d'une coopérative est cruciale dans sa capacité à conserver des rapports démocratiques et égalitaires avec l'ensemble de ses coopérateurs (Dohet, 2018). Une coopérative qui se centralise réduit le pouvoir décisionnel des groupes locaux qui s'inféodent au pouvoir central (Dohet, 2018). Celles qui souscrivent à des tactiques néolibérales sentent le besoin d'autonomiser leur administration afin de gagner en efficacité (Ajates, 2020). Ipso facto, les liens entre la coopérative et ses membres se désagrègent (Amichi, Peltier & Henninger, 2021). L'engagement de ces derniers tend à décroître au fur et à mesure que la taille de la coopérative augmente et gagne en complexité. Or, la perte du principe démocratique signifie la fin de l'idéal coopératif. De plus, l'impératif de croissance relègue les problématiques sociales et environnementales au second plan. Mais la taille n'est pas le seul facteur pouvant éroder le fondement démocratique d'une coopérative (Mauget, 2008). Le principe d'un homme une voix doit être mis en perspective par rapport à la fréquence à laquelle les coopérateurs sont sollicités, aux types de questions qui leur sont adressées, et à la manière dont leur vote est traduit par l'administration (Dohet, 2018). L'essence d'une démocratie ne se situe pas seulement dans le vote, mais dans tous les processus qui le précèdent : débats entre concurrents, transmission de la culture et des valeurs de la coopérative, formation des électeurs et représentants, discussion de l'horizon et de la pluralité des objectifs (Bocquet, Gérardin & Poirot, 2010). Gonzalez (2018, pp. 14-15) a notamment répertorié quatre problèmes inhérents au mode de gouvernance des coopératives agricoles :

1. « Le problème de l'horizon » : Lorsque les coopérateurs décident de recevoir de plus hauts dividendes plutôt que de les réinvestir dans la coopérative, il n'est pas possible de développer l'activité davantage.
2. « Le problème des opportunistes » : Lorsque certains membres profitent des bénéfices de la coopérative sans participer autant que les autres, cela nuit au bon fonctionnement de l'ensemble de la communauté.
3. « Le problème du portfolio » : Les coopératives peuvent être constituées d'une population éclectique, fournissant des produits dissemblables. Cela pose le problème de savoir lesquels doivent être promus par la coopérative. Certains fermiers insatisfaits préfèrent alors investir dans leur propre production plutôt que dans le fond commun.
4. « Le problème du coût des décisions collectives » : Le processus démocratique peut être difficile à superviser, et n'est pas exempt de déséquilibres de pouvoir entre certains membres possédant, de facto, une influence plus grande sur l'appareil décisionnel.

Pour conclure ce segment, nous pouvons observer des similarités entre les idées du mouvement coopératif et l'anarchisme, notamment en matière d'égalité, d'entraide et de représentativité. Toutefois, une pluralité de valeurs et pratiques peut exister au sein d'un mouvement coopératif aux modalités floues, qui semble avoir du mal à faire rimer croissance avec démocratie, et victime de la pression du paysage économique. De plus, l'engagement écologique du mouvement demeure indécis, la définition du développement durable présente parmi les valeurs de l'AIC étant très générique. Le bien-fondé du

mouvement coopératif dépend de sa capacité à faire vivre ses valeurs de coopération, de démocratie, et de bien-être tout en s'engageant sur une voie plus écologique. En comparant l'éthique de coopératives à aspirations socio-écologiques plus radicales avec la pensée anarchiste, nous pouvons ainsi espérer aider le mouvement à mieux baliser ses intentions, ses pratiques et ses principes.

d) À la recherche de valeurs libertaires : exemples de travaux homologues

Avant d'aller plus loin, il est utile de revenir sur certains travaux cherchant, comme nous nous apprêtons à le faire, à comparer la philosophie anarchiste avec des sociétés ou organisations ne s'en revendiquant pas explicitement. Ces exemples montreront que ce genre d'entreprise est non seulement possible, mais surtout utile.

Dans l'introduction, nous avons cité le travail de Scott (2012) dans son livre '*Two cheers for anarchism*'. Scott part à la recherche d'exemples contemporains de la subsistance des valeurs de l'anarchisme, telles que la coopération, l'entraide et la décentralisation. Il se demande si la montée en puissance de l'État durant ces derniers siècles a entièrement sapé le pouvoir d'indépendance et d'auto-organisation des individus et des petites communautés (Scott, 2012, p. 21). Il émet l'hypothèse que le pouvoir de l'État, et le triomphe de l'économie libérale, a eu une influence délétère sur nos habitudes d'entraide et de réciprocité, ce qui a conduit à l'auto-réalisation du postulat d'un monde social où la compétition fait loi (Ibid., p. 22-23). Scott s'intéresse à ce qu'il nomme l'« infrapolitique », terme qui regroupe un ensemble de pratiques comme la désertion, le sabotage, l'absentéisme ou la fuite (Ibid., p. 20). Ces actions constituent pour lui une véritable expression politique, qui pourtant demeure invisible car pratiquée par ceux qui vivent hors du champ d'analyse des académiciens. La question de savoir si ces communautés se revendiquent expressément de l'anarchisme ne fait pas partie de ses considérations. Ce qui l'intéresse, c'est de rendre compte de phénomènes sociaux à travers lesquels il est possible de reconstituer les principales valeurs des anarchistes concernant l'État, la révolution et l'égalité (Ibid., p. 25).

Cette entreprise résonne, à un certain degré, avec le travail de Kropotkine (1938) dans son œuvre '*l'Entraide : Un facteur de l'évolution*'. Dans ce magnum opus, le prince adresse une réponse aux théories socio-darwinistes qui ont fait de la compétition entre individus et la sélection du plus apte, les facteurs clés de l'évolution. Kropotkine décrit longuement la manière dont l'entraide est un facteur tout aussi important que la compétition dans l'évolution des espèces animales, avant de s'intéresser aux sociétés humaines. Il traite notamment des sociétés 'barbares', des cités du Moyen-Âge, et des travailleurs et paysans de son époque. Il théorise ainsi le concept d'entraide, et montre qu'il est loin d'être un facteur marginal. Sa théorie de l'entraide sera discréditée dans les cercles scientifiques de son époque, en raison de l'identité anarchiste de Kropotkine (Pelletier, 2020, pp. 98-99). Toutefois, elle est en réémergence chez nos contemporains.

Un troisième exemple congruent est celui de Bookchin. Il consacre la majeure partie de son œuvre, '*The ecology of freedom*', à décrire la manière dont les valeurs libertaires et autoritaires se sont opposées dans l'histoire (Bookchin, 2005, p. 452-453). Ce que Bookchin cherche à expliciter dans son étude généalogique, c'est que la hiérarchisation des rapports interhumains et, par extension, de nos relations avec la nature, n'est pas une tendance naturelle mais résulte de conflits entre ces deux schémas de pensée antagonistes. Le point de bascule qui a entériné l'organisation hiérarchique de la société est la naissance et l'enracinement du capitalisme durant l'ère Victorienne. En légitimant les bénéfices financiers en tant que fin en soi, le capitalisme a engendré l'économisation de la société, c'est à-dire la dissolution de tous ses champs dans la sphère économique (Ibid., p. 298). L'étude de Bookchin montre que l'anarchisme n'est pas une tendance récente mais un ensemble de valeurs porté depuis l'aube de l'humanité.

Ces quelques illustrations soulignent le fait que les principes, valeurs ou idées que l'on associe à l'anarchisme ne peuvent être restreints à ceux qui s'en réclament. La pensée libertaire s'exprime dans l'histoire et la société à travers les individus qui s'organisent selon des principes d'entraide, d'égalité et de liberté. Les idées libertaires s'opposant à la coercition, comprendre comment elles s'articulent à l'heure actuelle est pertinent pour combattre l'inégalité dans nos sociétés, sous quelque forme que ce soit.

2. Rencontre de cinq coopératives agroécologiques belges

a) Méthodologie

La présente étude se propose de comparer les valeurs, idées, principes ou aspirations de cinq coopératives agroécologiques belges avec la pensée de Bookchin, Reclus et Kropotkine. Ces coopératives ont été sélectionnées sur base de leurs objectifs socio-environnementaux ambitieux. La dimension économique fera également partie des questions abordées, car il serait fallacieux de ne pas intégrer les revenus financiers dans le bien-être social et la durabilité d'une organisation. Nous tenterons d'identifier un maximum de leurs valeurs socio-économiques et écologiques avant de les mettre en perspective avec les écrits de nos trois penseurs.

Un mail explicatif du projet a été envoyé aux personnes de référence de la coopérative, afin d'établir un premier contact et d'évaluer la pertinence de la rencontre. Au final, cinq coopératives se sont montrées intéressées et disponibles à participer au projet. Ces coopératives représentent des sections différentes de nos systèmes agricoles. L'hétérogénéité de leurs valeurs et activités permet d'offrir un panorama diversifié des idées qui parcourent les pratiques agroécologiques modernes. La première, Vent-de-Terre, se concentre sur la production à petite échelle selon des méthodes issues de la permaculture, de l'agroforesterie et de l'agroécologie. Histoire d'un Grain est axée sur la production et la transformation de céréales biologiques, et a établi un nexus entre agriculteurs, boulangers et consommateurs. Agricovert prend la forme d'un magasin réunissant la production de plusieurs coopérateurs. Cultivae est basée sur la production de céréales à grande échelle, avec des méthodes d'agriculture dites régénératives. Enfin, Cycle-en-Terre s'occupe de la reproduction et de la vente de semences biologiques et reproductibles.

Une seule personne s'est montrée disponible dans chaque coopérative (sauf dans le cas d'Histoire d'un Grain, où un agriculteur a également pu être consulté), cette dernière étant apte à présenter son organisation du fait de sa compétence en tant qu'administrateur·rice ou fondateur·rice. Les coopératives étant de taille modeste ou moyenne, les personnes interrogées sont en contact direct et régulier avec leurs collègues. La méthode d'investigation utilisée est celle de l'entretien semi-directif. Ce format a été choisi afin de permettre une flexibilité dans les questions posées et les thèmes abordés. Un accord formel a été passé avec les interlocuteurs (voir annexe 1). Afin de conserver une consistance dans les thèmes discutés lors des interviews, un questionnaire en arborescence a été mis au point (voir page 19). Ce questionnaire interroge les représentants sur leur revendication potentielle à une école de pensée, la conceptualisation de leur éthique socio-écologique, l'opérationnalisation de cette éthique, leurs techniques agricoles, et les interactions entre une soutenabilité sociale, économique et environnementale. Pour finir, la personne a été interrogée sur la manière dont les pouvoirs publics pourraient apporter leur soutien afin d'alléger les potentielles tensions rencontrées par la coopérative.

Cette question étant d'ordre plus personnel, elle ne représente pas l'avis général de la coopérative, mais davantage le point de vue du locuteur. Toutefois, cela nous permettra d'engager une discussion sur le rôle que peut jouer l'État dans la soutenabilité du mouvement coopératif. La question de savoir si la coopérative se revendique explicitement de principes anarchistes a été posée en premier lieu. Au final, aucune d'entre elle n'a exprimé son engagement pour la pensée libertaire. Dans un souci de vérification et de reproductibilité, l'intégralité de ces échanges est disponible en format audio (voir annexe 2). Les documents pertinents, tels que les chartes des coopératives, ont également été consultés et sont trouvables sur les pages internet des coopératives. Dans la prochaine partie, le fonctionnement, les valeurs et les pratiques de nos coopératives seront donc présentées extensivement. Ces informations sont ensuite résumées sous la forme d'un tableau qui reprend les points remarquables de ces rencontres (bien que certaines idées ont été éclaircies à l'aide des chartes des coopératives).

Figure 1: Questionnaire semi-directif



b) Présentation des rencontres

- Vent-de-Terre

Vent-de-Terre fut créée en 2017 à l'initiative de trois individus. Notre locuteur se nomme M. Deltour, ancien banquier devenu fondateur de la coopérative. Cette dernière cumule quatre grands pôles d'activités : le maraîchage, la boulangerie, l'arboriculture de fruitiers, et l'éducation. Le maraîchage sur petite surface est son occupation principale, 70% du chiffre d'affaire en émane. La majorité des produits agricoles est vendue par un magasin tenu par la coopérative. L'auto-cueillette est un module utilisé pour encourager la participation des citoyens dans le projet. Le pôle arboriculture est en phase de croissance, les quelques 250 arbres fruitiers plantés n'étant pas encore arrivés à maturité. À terme, cette activité devrait occuper environ 25 % des revenus. L'éducation fait partie des vocations de l'organisation et représente environ 20 % de ses activités, qu'elle actualise à travers des formations et ateliers ayant lieu au sein de son jardin pédagogique. Cet apprentissage est principalement destiné aux écoles et aux enfants, mais diverses formations en agroécologie sont également proposées aux adultes.

Les techniques et technologies mobilisées pour le maraîchage s'inspirent de la philosophie de l'agroécologie, de l'agroforesterie de la permaculture. Tous les engrais et pesticides artificiels sont proscrits. M. Deltour résume les fondements des pratiques de Vent-de-Terre en ces mots : « *Le principe de base, c'est l'humilité par rapport au vivant et le respect de toute la vie que l'on a autour de nous* » (C. Deltour, Interview, 13 Décembre 2021). Des techniques telles que la rotation des cultures, un travail limité du sol, l'apport de compost, le paillage et le reboisement sont utilisées pour bonifier la qualité des processus naturels de fertilisation. Vent-de-Terre veille aussi aux milieux écologiques qui l'entourent. Les surfaces non-cultivées sont constituées de bosquets dont le développement se fait à l'état 'sauvage'. De fait, la biodiversité du milieu environnant est riche, ce qui bénéficie directement à la productivité des cultures en favorisant la lutte biologique.

L'éthique de la permaculture figure parmi les influences morales du projet, dont le premier impératif est de prendre soin de la nature. Ce principe s'actualise grâce aux méthodes de culture décrites précédemment. Le deuxième principe est celui de prendre soin des humains. Pour ce faire, la gouvernance dite partagée de la coopérative est le média par lequel le bien-être social prend consistance. Les détails de cette gouvernance seront décrits par la suite. La vocation d'éducation fait également partie de ce principe, ainsi que l'adoption d'un mode de vie adapté à la durabilité. Le troisième principe est celui de partage équitable de la production. Si l'objectif de productivité est explicitement revendiqué, répartir les surplus de manière juste l'est également. Par exemple, des excédents furent offerts aux victimes des fortes inondations de l'été 2021.

Le projet s'est aussi créé sa propre éthique, celle-ci se compose d'une série de valeurs clés dont les six principales sont le respect, l'amour, la solidarité, la transparence, l'humilité et la bienveillance. Les principes directeurs de la coopérative sont condensés dans ce qu'elle a nommé sa 'raison d'être', qui tient en une phrase : « *œuvrons ensemble pour nourrir, transmettre et prendre soin de la vie* » (C. Deltour, Interview, 13 Décembre 2021). Le mot 'œuvrer' se substitue à celui de travail pour souligner l'importance de l'esthétique à tous les niveaux du projet. L'adjectif 'ensemble' réfère à l'entraide, la bienveillance et la coopération qui doivent régner au sein du groupe. 'Nourrir' met en lumière l'objectif de productivité, cadré par des méthodes qui prennent soin de la vie dans son ensemble. Enfin, le projet a une vocation de 'transmission' de ses valeurs et savoirs. La raison d'être du projet permet aux coopérateurs de garder le cap vers l'idéal qu'ils s'étaient fixés ensemble au départ. C'est aussi le point critique qui leur permet de remettre légitimement en question les actions des uns et des autres.

Le mode de gouvernance dit partagé prend sa source dans différents outils, dont celui mis au point par l'Université du Nous. Cette gouvernance est toutefois de nature malléable, afin de s'adapter à ses réalités et besoins du moment. La gouvernance fonctionne selon un principe d'attribution de compétences. Différents rôles ont été fabriqués et octroyés aux membres en fonction de leurs envies et capacités. Chacun jouit d'une totale autonomie dans son domaine, il ou elle pouvant agir dans sa compétence sans demander d'autorisation au collectif. Toutefois, ce principe d'autonomie est tempéré par ceux de communication et d'écoute. Toutes les semaines, une réunion opérationnelle est tenue durant laquelle les membres discutent de leurs problèmes, sentiments, et tensions personnelles. Chacun a le droit, lors de ces réunions, de remettre en question une décision prise par un membre. Un débat est alors engagé avec possibilité pour le collectif de casser une décision prise dans le cadre d'un rôle, si cette dernière compromet la raison d'être du projet. Le mode décisionnel est consensuel, ce qui peut générer des tensions lorsque qu'un membre, à la suite du débat, finit par consentir à une décision sans pour autant y adhérer fondamentalement. Si certains sujets font naître des tensions irrésolvables, un médiateur externe spécialisé est appelé à venir résoudre le conflit. Environ une fois par mois, une réunion générale a lieu durant laquelle l'organisation des rôles est discutée. Des changements peuvent alors prendre place dans les attributions, et de nouveaux rôles sont créés au besoin. Durant cette réunion mensuelle, les coopérateurs sont invités à remplir une fiche dans laquelle figure une série d'indicateurs de leur santé physique et psychologique, ainsi que leur alignement personnel avec la direction du projet coopératif. Des indicateurs de l'état écologique des lieux figurent aussi sur la fiche (voir annexe 3).

Même si les bénéfices financiers ne sont pas l'objectif du projet, la question de la rentabilité figure dans les préoccupations de la coopérative. Le but est de permettre son développement et d'offrir un revenu décent aux membres. À l'heure actuelle, Vent-de-Terre parvient à dégager un bénéfice opérationnel, c'est-à-dire qu'elle dégagne des gains entre ses coûts de production et ses revenus. Toutefois, ce bénéfice est à mettre en perspective avec le poids de la dette. M. Deltour estime que d'ici deux ou trois ans, le bilan devrait se diriger vers un bénéfice comptable. Il est naturel pour une jeune coopérative agricole de

ne pas être tout de suite rentable financièrement, la productivité et l'équilibre du système mettent un certain temps avant d'atteindre leur optimum.

Toutefois, l'impératif de rentabilité financière fait peser une pression sur la coopérative. Pour le moment, le temps de travail moyen par travailleur est de 50 à 60 heures par semaine, avec une paye d'approximativement 7,50 euros par heure. Les tensions entre bien-être social et aspirations écologiques gravitent principalement autour de cette question de la rentabilité financière. Néanmoins, si les pratiques de l'agroécologie peuvent être chronophages et exigeantes physiquement, l'impératif de respect du vivant prime sur ces considérations et fait également partie du bien-être des coopérateurs. Pour illustrer ceci, une polémique récente a eu lieu sur la pertinence de l'installation d'un chauffage dans la serre, permettant d'obtenir des tomates mûres plus tôt et ainsi, générer plus de profits. Au final, la perspective de devoir consommer plus d'énergies fossiles ne fut pas considérée comme étant en accordance avec la raison d'être du projet. Un autre exemple est l'abandon de l'utilisation d'un motoculteur qui, bien que faisant gagner du temps de travail, était trop agressif envers le sol. Globalement, l'ensemble des coopérateurs considère l'impératif environnemental comme un critère intuitif, et constitutif de leurs aspirations. Cependant, un coopérateur ayant décidé de quitter le projet avait notamment exprimé l'envie de faire primer le bien-être au travail plutôt que l'écologie. La solution à d'éventuelles tensions entre méthodes de production agroécologiques, besoin de rentabilité et bien-être social s'oriente vers la réduction de la taille des planches de culture, afin de se concentrer sur l'amélioration de la productivité de la terre. Cette posture est fortement liée à la valeur d'humilité revendiquée par Vent-de-Terre.

La valeur d'humilité nous dit que la nature est plus forte que nous, que l'on doit faire avec elle et pas contre elle, sans vouloir la dominer. C'est elle qui est, entre guillemets, notre maître. Si nous sommes en équilibre avec la nature, nous serons en équilibre dans nos relations (C. Deltour, Interview, 13 Décembre 202).

Les soutiens publics mentionnés par M. Deltour pour consolider des initiatives similaires sont variés. Tout d'abord, il n'est pas en faveur de subsides tels que les paiements directs. Par contre, étant donné le décalage entre la mise en place d'un projet agricole et le pic de sa productivité, l'élaboration d'une structure d'aide à l'installation semble pertinente durant les cinq premières années. Cette structure pourrait prendre la forme d'une rémunération pour des ouvriers et maraîchers qui viendraient sporadiquement offrir leur aide dans le projet. Un second levier à actionner se situe dans la société civile : une communication politique devrait transmettre le besoin de réorienter le budget des ménages vers l'alimentation. En effet, il semble impossible de produire des légumes avec des méthodes écologiques en les vendant aux prix actuels du marché sans rencontrer de tensions économiques. Enfin, la possibilité fut évoquée pour l'État d'atténuer le poids de l'impératif financier en rémunérant les externalités écologiques positives de la coopérative, à l'aide de critères quantifiables et standardisés. En effet, l'agroécologie implique des tâches exigeantes telles que tailler les haies, pailler les cultures, tondre

les bandes, etc., mais bénéfiques sur la qualité environnementale. Le financement de ces externalités positives pourrait provenir de la taxation des industries polluantes.

- Histoire d'un grain

Coopérative née en 2018 à l'initiative de quatre fondateurs, Histoire d'un Grain vise à recréer du lien et du dialogue entre agriculteurs, citoyens et boulangers dans la filière de la production et de la transformation des céréales. L'interlocuteur se nomme M. Keutgen, l'un des six administrateurs en plus d'être l'un des fondateurs. M. Deru, l'unique agriculteur et également administrateur de la coopérative, a aussi pu être rencontré.

Le projet d'Histoire d'un Grain est de créer un outil public, la meulerie, au service des producteurs, transformateurs et consommateurs. Ainsi, les boulangers apprennent à connaître les contraintes et réalités de l'agriculteur, et vice-versa. Le citoyen peut également mieux comprendre les réalités du travail qui se cache derrière le produit final. L'organisation fonctionne actuellement avec un seul producteur, M. Deru. Cinq boulangers sont affiliés, en plus de plusieurs centaines de citoyens. La meule est en pierre, et moule les graines à froid par un processus lent. Cette technique, moins productive que le procédé industriel, permet de préserver au mieux les qualités nutritives de la farine. La production d'une farine de qualité a une valeur symbolique et culturelle pour la coopérative :

Le pain c'est un produit universel qu'on trouve partout dans le monde, sous toutes ses formes [...], il y a un côté lié à notre éducation judéo-chrétienne, une relation avec le sacré, mais aussi avec les éléments : l'eau, la terre, le feu. C'est pour cela que ce projet nous porte particulièrement, on a l'impression que ça touche à l'essence de la vie, à l'essentiel (R. Keutgen, Interview, 20 Décembre 2021).

La finalité va donc bien au delà de la production de farine. « *On n'est pas des vendeurs de farine. [...] On y est sensible, c'est un produit qui nous parle. Mais l'objectif final, c'est de changer le monde, ce n'est pas de vendre de la farine* » (R. Keutgen, Interview, 20 Décembre 2021). La coopérative a établi un 'mantra', une sorte de raison d'être : « *ensemble, soyons inspirants afin de démontrer que changer durablement notre quotidien est possible, désirable, et inclusif* » (R. Keutgen, Interview, 20 Décembre 2021).

Histoire d'un Grain ne se revendique d'aucune école de pensée particulière. L'impulsion est née d'un rejet du non-sens capitaliste et de la croissance économique sans limite. M. Keutgen a toutefois mentionné son support à l'économie sociale et sa volonté de légitimer la valeur non-financière dans l'économie. La coopérative a fixé un plafond de production à 400 tonnes de céréales par an, qu'elle n'a pas encore atteint, afin de limiter sa taille. « *La réflexion c'est de savoir quels outils utiliser pour avoir une productivité qui n'est pas trop mauvaise, sans pour autant sacrifier nos principes de base* » (R.

Keutgen, Interview, 20 Décembre 2021). Par contre, M. Keutgen est enclin à essaimer, c'est-à-dire assister la naissance de structures aux objectifs similaires.

La gouvernance quotidienne s'organise par le Conseil d'Administration (CA), qui est composé de six conseillers et de deux invités permanents. Les administrateurs ont chacun endossé leur rôle de manière spontanée, par rapport à leurs compétences et préférences personnelles. Tous, ainsi que le meunier, travaillent bénévolement, sauf M. Deru qui est payé pour sa production. La coopérative n'a pas suffisamment développé ses ventes pour fournir une rémunération aux administrateurs. Pour être rentable, une meulerie doit faire beaucoup de volume. Or, c'est le critère de la qualité qui oriente les activités. L'objectif financier est de pouvoir, à terme, rémunérer correctement les personnes qui travaillent quotidiennement dans le projet, mais Histoire d'un Grain a besoin de développer ses débouchés pour y parvenir. Les administrateurs ne travaillent pas à temps plein, leur fonction constitue une activité secondaire. Deux Assemblées Générales (AG) par an sont aussi organisées.

La notion de bien-être social s'actualise dans la communication, l'entraide et le lien tissé entre producteurs et consommateurs, œuvrant ensemble pour la création d'un produit sain et respectueux de l'environnement. Cette aspiration pour un système alimentaire local, coopératif et écologique améliore significativement la perception de l'agriculteur et des boulangers envers leur profession. La question de refaire sens au travail des individus est un élément phare du projet :

Quand on organise une réunion avec les boulangers, (l'agriculteur) il est très fier. C'est lui qui a fait ces céréales, les boulangers boivent ses paroles, lui font des retours, ils amènent du pain, lui font goûter. Et ça, c'est peut-être plus important que le prix finalement. [...] Le monde dans lequel on vit est un monde vide de sens globalement. Bon, j'exagère un peu, mais il faut retrouver ce sens. [...] C'est pour ça qu'on a fait une coopérative à finalité sociale, c'est pour le sens. Je pense qu'au niveau des producteurs, n'importe quel producteur de matière première alimentaire, ce qu'il recherche, c'est le sens (R. Keutgen, Interview, 20 Décembre 2021).

M. Deru confirme ces propos :

C'est idyllique, tu as réuni toute la chaîne, l'agriculteur, le meunier, le consommateur, le boulanger, tout le monde est là, et tu sais parler ouvertement, tu n'as rien à cacher, parce qu'on ne met rien de mauvais dans nos produits. C'est tellement beau, c'est vraiment des belles soirées à parler ensemble et apprendre les uns des autres, nos différents métiers, nos façons de travailler, pourquoi on s'aventure vers telle ou telle chose, c'est un enrichissement pour tout le monde (J.P. Deru, Interview, 5 Mai 2022).

Les composantes du prix final des produits sont transparentes vis-à-vis des coopérateurs, et reflètent les aléas qu'a rencontré le producteur, ce qui permet de le soutenir s'il rencontre des problèmes. M. Deru témoigne du soutien financier que lui apporte la coopérative en le rémunérant correctement pour sa

production, ainsi que de la flexibilité dans son prix d'achat en cas d'aléas conjoncturels. Par exemple, Histoire d'un Grain a augmenté le prix de 75 euros la tonne suite à des intempéries ayant diminué ses rendements. Tout le monde connaît les moyens de l'organisation: l'agriculteur sait qu'elle ne peut pas lui acheter sa farine à un prix trop élevé, les boulangers et citoyens ont conscience que la situation de l'agriculteur a été difficile et sont donc prêts à payer un prix plus élevé pour la farine. Il est intéressant de préciser que l'augmentation du prix d'achat au producteur n'a eu que peu de répercussions sur le prix final payé par le consommateur (dans ce cas-ci, l'augmentation était de 10 cent au kilo). Cela souligne le fait qu'une entremise plus directe entre producteurs et consommateurs permet une meilleure rémunération des premiers sans être un fardeau financier important pour ces derniers. Les principes socio-écologiques de la coopérative sont liés à cette question du prix juste. L'idée sous-jacente est que le prix du produit final doit refléter le travail, naturel et humain, qui s'y cache. Ni l'environnement ni le producteur ne doivent payer pour compenser un prix d'achat inférieur au travail qu'il représente.

Les principes écologiques de la coopérative sont explicites : la production doit, au mieux, améliorer le fonctionnement et la biodiversité des écosystèmes, au pire, les préserver. M. Deru a mis au point la charte encadrant la production. Il pratique un labour minimal, ainsi qu'une couverture quasi permanente du sol. Il précise son avis sur la pratique du non-labour en ces mots : « *La pratique du labour ne doit pas être interdite, mais justifiée, car le meilleur désherbage : c'est la charrue* » (J.P. Deru, Interview, 5 Mai 2022). Ces changements lui ont permis de réduire ses frais de carburant de 50% par rapport à une pratique conventionnelle. Toutefois, ils ont demandé l'achat de nouveaux matériels spécifiques pour travailler la terre, faire du semi direct et biner les cultures avec précision (une dizaine de machines en comparaison à trois ou quatre pour du conventionnel). Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé, les zones boisées et la vie du sol lui ont permis de créer un écosystème efficace à la lutte naturelle contre les ravageurs.

En plus de ses cultures, M. Deru pratique l'élevage de vaches laitières bio, et insiste sur la synergie entre ces deux pratiques : l'élevage fournit l'engrais naturel, et son fourrage nourrit le bétail. Grâce à cela, M. Deru est relativement hermétique aux évolutions des prix du marché. La coopérative et M. Deru travaillent ensemble pour utiliser des semences rustiques, et adapter leur patrimoine génétique aux spécificités de la région. Ils collaborent avec une ASBL qui leur fournit des semences biologiques dont le patrimoine génétique est public, donc reproductible sans verser de redevances. M. Deru cultive du blé ancien ayant une capacité d'enracinement accrue, donc une plus grande résilience vis-à-vis des maladies. Il note que, lors de la sélection de ses variétés, il a dû prendre en compte l'avis des boulangers sur leur capacité à panifier avec aisance ce nouveau produit. Cette collaboration souligne l'importance de mettre en réseau les différents acteurs d'une chaîne dont les acteurs veulent transiter vers un modèle écologique.

Grâce à l'ensemble de ses pratiques culturelles, les plantations de M. Deru sont négatives en émissions de CO₂. Le rendement de ses céréales bio est quasiment équivalent à celui du conventionnel. Dans ses

changements, il fut assisté et continue d'être suivi par des agronomes de sa seconde coopérative, Farm For Good. L'éthique sociale fait également partie du cahier des charges : il est prohibé d'exploiter des saisonniers sous-rémunérés. M. Deru fait remarquer que le label bio ne prescrit aucune valeur sociale, ce qui est un manquement fondamental à sa cohérence.

Malgré ces bonnes pratiques socio-environnementales, la coopérative souffre de tensions d'ordre économique liées à la difficulté de produire autrement dans un système qui encourage la productivité. « *C'est toujours le même enjeu dans ce genre de projet : comment arriver à poursuivre les valeurs fortes (d'un projet) sans s'épuiser ?* » (R. Keutgen, Interview, 20 Décembre 2021). Le devenir de la coopérative dépend de la manière dont les ventes vont se développer. M. Keutgen a mis en avant un paradoxe : « *Si tous les agriculteurs passent en circuit court, on se tire une balle dans le pied parce qu'il n'y a pas assez de demande. Il faut taper sur le clou de la demande* » (R. Keutgen, Interview, 20 Décembre 2021). M. Deru confie : « *La balle n'est plus dans notre camp, elle a toujours été dans celui du consommateur* » (J.P. Deru, Interview, 5 Mai 2022).

En réponse à la question sur une potentielle aide étatique, M. Keutgen a répondu : « *Une chose que je n'aime pas, c'est quand on dit l'État, le gouvernement, le législateur,.. c'est nous. L'État, c'est nous tous, il est essentiel que des projets comme celui-ci soient soutenus par la communauté* » (R. Keutgen, Interview, 20 Décembre 2021). Une intervention de l'État pourrait catalyser ce soutien, en taxant les produits alimentaires qui génèrent des externalités socio-environnementales négatives, et en rémunérant les acteurs produisant des externalités positives.

L'avis de M. Deru sur une potentielle aide politique est très explicite : « *Je n'ose pas croire en la politique, ce n'est pas la politique qui changera le monde. C'est les gens au fond d'eux-mêmes qui acceptent le changement ou pas. La politique, c'est une contrainte du changement, quoiqu'il arrive* » (J.P. Deru, Interview, 5 Mai 2022). L'enjeu pour l'avenir des coopératives est d'arriver à convaincre un maximum de citoyens à participer, ce qui est loin d'être une tâche aisée : « *Ces démarches de création de réseau, c'est pas facile à mettre en place. En fait, c'est la partie la plus énergivore et la plus coûteuse du système. C'est d'arriver à associer les gens ensemble, à trouver qui veut travailler selon telle manière de faire* » (J.P. Deru, Interview, 5 Mai 2022). La force de la coopérative est de parvenir à médiatiser les rapports entre consommateurs, transformateurs et producteurs, de recréer un lien de confiance entre ces classes. Mais cette entreprise a ses coûts : « *Si je devais compter les heures que je passe dans les coopératives, [...] et si je devais faire payer mes heures au prix d'un salarié et déduire cela de l'argent que je touche, [...], je suis perdant* » (J.P. Deru, Interview, 5 Mai 2022). De surcroît, pour M. Deru, un problème fondamental de la coopérative réside dans le fait que même ses membres ne sont pas systématiquement des consommateurs réguliers. Enfin, il fait remarquer qu'étendre la clientèle de la coopérative est difficile, car la plupart des personnes qui étaient préalablement convaincues par le projet l'ont déjà rejoint.

- Agricover

Agricover est une coopérative née en 2011, sur l'impulsion d'un initiateur qui rassembla une vingtaine de producteurs. Le projet s'est tout de suite ouvert à la participation des consommateurs. M. Habran est membre de l'équipe d'administration, et responsable du pôle consommateur de l'organisation. L'objectif est de se réapproprier le circuit de distribution pour créer un réseau juste vis-à-vis des producteurs. Un autre but important est d'offrir une structure d'insertion socio-professionnelle.

La coopérative possède un magasin rassemblant la production des coopérateurs, en plus d'autres biens de consommation divers venant parfois de sources extérieures. Plus d'un millier de particuliers ont souscrit à la coopérative. Les producteurs-coopérateurs sont au nombre d'une trentaine, avec des profils divers. En dépit de cette pluralité, tous respectent le cahier des charges, établi par les producteurs et les consommateurs. Celui-ci impose des standards plus élevés que le label biologique en plus de contenir des impératifs sociaux. La coopérative ne se réclame pas de principes anarchistes mais se rattache à l'économie sociale. Quatre principes dirigent son orientation. Le premier est la finalité sociale tournée vers le bien-être des coopérateurs, mais aussi vers l'intérêt général. Cette attention portée à la société dans son entièreté se traduit notamment par le projet d'insertion socio-professionnelle, et sa politique de création d'emploi. Viennent ensuite les piliers d'autonomie et de participation dans la gouvernance. Pour finir, le dernier principe est celui de la primauté de l'humain et du travail sur le profit. Agricover collabore aussi avec d'autres associations locales et lève des fonds pour soutenir les épiceries sociales. Elle est active au sein du collectif 5C, une association qui rassemble une quarantaine de coopératives belges.

En plus des structures formelles de l'AG et du CA, la coopérative s'organise en trois pôles de travail: le pôle producteur, le pôle consommateur, et l'équipe permanente. Le pôle producteur se réunit une fois par mois et traite des questions de production, d'approvisionnement, et de logistique. Il prend aussi occasionnellement en charge des problématiques plus spécifiques : récemment, un groupe de travail s'est penché sur la manière dont la coopérative peut mieux soutenir le producteur en cas de catastrophes naturelles. Un mécanisme d'assurance a été ébauché. Ce mécanisme répond à un besoin réel des producteurs, la situation de certains demeurant précaire malgré l'appui de la coopérative. Le pôle consommateur a également des réunions mensuelles, et réfléchit sur les questions de qualité et de provenance des produits, pour ceux ne venant pas des coopérateurs. Enfin, l'équipe permanente s'occupe de la mise en oeuvre du projet au quotidien et discute des questions d'ordre organisationnel, logistique et administratif. Cette équipe est composée de divers profils : indépendants, salariés, personnes en insertion socio-professionnelle, étudiants en service citoyen. L'équipe permanente fait chaque année une ou plusieurs journées chez les producteurs afin de mieux communiquer leurs réalités aux consommateurs. Le mode décisionnel au sein de ces groupes de travail est le consensus. Ces trois

pôles ne sont pas qu'indépendants, ils travaillent parfois ensemble pour discuter de problématiques communes. L'AG est l'occasion de réunir tous les coopérateurs. Le mode décisionnel est majoritaire, à la condition qu'une majorité de producteurs aient donné leur accord.

La dimension socio-environnementale est couverte par la charte spécifique imposée aux producteurs. La porte d'entrée minimale pour être fournisseur est de souscrire à l'agriculture biologique, mais les coopérateurs ont d'autres critères à respecter, concernant par exemple les conditions de travail de leurs employés. La coopérative vérifie cette concordance lors de l'adhésion du producteur. Cette procédure prend deux ans, afin que ce dernier puisse avoir le temps de changer ses pratiques et de créer un projet cohérent. Une forme de confiance collective, couplée à une proximité géographique, assure le respect des producteurs envers cette charte. La coopérative n'a pas un rôle de présence sur le lieu de travail du producteur, elle est là pour faciliter la distribution et mettre les problèmes en commun. Toutefois, si des indices laissent à penser qu'une infraction est présente, elle intervient pour clarifier la situation. Les producteurs ont des profils divers, allant de la plantation non-mécanisée d'une taille de un à deux hectares, au plus grand domaine mécanisé. La charte leur impose des critères plus élevés que le bio, comme par exemple de conserver une plantation à taille humaine, de respecter le vivant dans son ensemble, ou de valoriser et de partager les savoir-faire. Les producteurs sont donc invités à mettre en commun leurs méthodes, problèmes et solutions. Leurs techniques hétéroclites sont une force dans ces échanges, et permet de rassembler un secteur où l'individualisme est endémique.

Un plan de culture est organisé chaque année par les producteurs pour planifier la production, avec en parallèle une grille de référence des prix demandés par produit. Le rôle de la coopérative est de bien répartir leurs commandes chez les producteurs en fonction de ce planning. Elle s'engage à acheter ces biens agricoles, et des règles sont fixées vis-à-vis de la marge financière qu'elle récupère. Cette marge est réglementée par produit : les biens très périssables sont sujets à une plus grande marge. Les bénéfices potentiels sont calculés pour permettre le fonctionnement de la coopérative. Après dix ans d'existence, elle est toujours en état de pertes financières, bien que l'équilibre soit proche. Ceci s'explique par le fait que l'objectif n'est pas de faire du bénéfice, mais de valoriser les producteurs. De plus, il y a une forme de redistribution indirecte aux coopérateurs par une ristourne et un prix de rabais, ainsi qu'un temps non-négligeable investi par l'équipe dans le projet socio-professionnel. En outre, Agricovert possède les labels fédération commerce équitable et finances solidaires.

Il n'y a pas de retours négatifs sur le bien-fondé de la finalité socio-environnementale de la part des producteurs. Toutefois, des débats existent en ce qui concerne l'opérationnalisation de ces principes. Pour l'aspect social par exemple, un problème émerge lorsque les travailleurs saisonniers, dont le salaire minimum est soumis à un barème, est plus élevé que celui des producteurs indépendants. Plutôt que sur les principes de la charte, une question centrale des débats est celle du juste prix. Un prix de vente plus

élevé soulève le problème de l'accessibilité pour les personnes à faibles revenus. De plus, la concurrence impose que les prix s'alignent sur la tendance du marché, et le paysage économique actuel pousse les prix à la baisse. Bien que le mécanisme de fixation des prix de vente soit entre les mains des producteurs de la coopérative, ils doivent tenir compte de ces réalités. *« C'est un peu le malheur, si on était dans un environnement où on pouvait connecter directement la réalité des producteurs aux prix, ils seraient complètement différents »* (J.P. Habran, Interview, 25 Janvier 2022).

M. Habran a souligné le rôle que peut jouer le soutien financier public dans l'impulsion de départ et dans le développement de projets de cet ordre. Or, il insiste également sur l'envie d'indépendance et d'autonomie de la coopérative : ces fonds publics ne sont pas toujours absents de conditions spécifiques. Un autre projet encouragé par Mr. Habran est le développement de politiques telles que Halls-relais agricole, qui offre une aide à des infrastructures et au regroupement dans le but de favoriser l'émergence des circuits-courts (Service Public de Wallonie, 2022).

- Cultivae

Cultivae est une coopérative agricole axée sur le stockage et la vente de céréales provenant de l'agriculture régénérative. Elle est le prolongement d'une ASBL mise en place il y a une vingtaine d'années par trois agriculteurs. Cette ASBL offrait une expertise et des conseils sur les pratiques agricoles alternatives, afin de se substituer à ceux promulgués par les coopératives contrôlées par les firmes phytosanitaires. Cependant, une fois que les agriculteurs avaient changé leurs pratiques vers un modèle plus écologique, ils se retrouvaient à livrer des céréales sur un marché qui ne différenciait pas leur production. La création d'une coopérative ayant pour objectif de valoriser leurs produits et de trouver des débouchés commerciaux s'imposa donc comme un deuxième maillon essentiel au projet. Aujourd'hui, l'ASBL existe toujours et fonctionne de concert avec la coopérative. L'ASBL se charge de la partie conseil et expertise, et la coopérative s'occupe de la dimension logistique de la production (stockage, triage et séchage du grain), en plus des débouchés commerciaux. Mme Marlier est l'une des fondatrices de ces deux organisations, et travaille actuellement en tant qu'administratrice-déléguée de la coopérative.

L'innovation de Cultivae est d'avoir souhaité créer un circuit court pour la culture de céréales provenant de l'agriculture 'raisonnée' et/ou biologique à grande échelle. Les agriculteurs n'ayant pas de temps à consacrer pour ce genre de procédure administrative, Mme Marlier a pris le dossier en main et l'a porté jusqu'au bout durant cinq années. Le projet et son idéologie sont nés en réaction aux conséquences socio-écologiques du système agricole intensif :

On est complètement pris dans un combat pour essayer de sauver nos sols. C'est ça notre moteur, c'est de se dire que les sols ici sont en train de partir, que nous sommes en train de tout laisser aller. C'est la base de la vie sur terre cette couche de sol, et en 60 ans, on a déjà perdu 60 centimètres

[...]. *L'origine de la coopérative et des projets que l'on a développés ici, c'est de se demander comment sauver ces sols et comment amener les agriculteurs à changer leurs pratiques agricoles, de manière assez simple, pour lutter contre ça* (C. Marlier, Interview, 24/02/2022).

L'agriculture régénérative mobilise des techniques pour stimuler la vie du sol, ce dernier est couvert en permanence soit de cultures céréalières, soit d'un couvert végétal. Les cultures sont associées et planifiées afin que la terre ne soit jamais à nu. Le labour est inexistant, ou limité au minimum nécessaire. Les techniques agricoles régénératrices n'imposent pas, stricto sensu, un arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires, ceux-ci sont limités le plus possible mais tolérés lors de situations mettant en péril la production. L'utilisation de produits phytosanitaires rentre en contradiction avec la volonté d'améliorer la microfaune du sol, mais permet de préserver les intérêts économiques des agriculteurs. De plus, la capacité de régénération de la microfaune compense les dégâts de ces produits utilisés sporadiquement.

La transition du conventionnel vers l'agriculture régénérative est, durant les premières années, une tâche complexe. L'ASBL permet d'assister les agriculteurs effectuant cette transition. À terme, la charge de travail supplémentaire est amortie par la fertilité retrouvée de la terre, et le nouvel équilibre du système. Le quasi arrêt du labourage diminue les frais de carburant, l'association culturale et la fertilité naturelle du sol réduisent l'utilisation de produits phytosanitaires. La productivité est similaire au conventionnel pour des coûts diminués, avec en bénéfice une plus-value financière sur le produit grâce au travail de différenciation de la coopérative. Dans les retours positifs de cette expérience vécue par les producteurs, Mme Marlier témoigne en ces mots : « *Les gens qui se lancent là-dedans, en général ils sont positifs parce qu'ils voient leur sol changer, les plantes qui vont mieux, ils retrouvent de l'agronomie, du lien, du sens, surtout du sens* » (C. Marlier, Interview, 24/02/2022). Les agriculteurs reprennent aussi contact avec les transformateurs, ce qui leur permet de retracer leur produit à travers un circuit local.

Une partie des producteurs associe les techniques régénératrices avec le label d'agriculture bio. Pour ces derniers, la charge de travail supplémentaire est non-négligeable et la productivité est moindre. Le labour est beaucoup plus commode en agriculture bio, étant donné la présence symptomatique de mauvaises herbes. Cette pression constante de la part des plantes non-désirées est antagoniste aux besoins socio-économiques de l'agriculteur, le désherbage à la main étant chronophage et physiquement demandant. Le bio implique donc beaucoup plus de travail humain pour conserver une bonne productivité, ce qui n'est pas conciliable avec les taux de rémunération actuels des agriculteurs. Un enjeu de la coopérative est de négocier le meilleur prix possible auprès des transformateurs, en ne prenant elle-même qu'une marge minimale. Cultivae connaît les coûts des producteurs, et est transparente avec les transformateurs. Mme Marlier souligne le fait que « *les transformateurs font partie de la solution et du problème* » (C. Marlier, Interview, 24/02/2022). La coopérative agit comme médiateur et porte-parole entre ces deux acteurs, et met l'accent sur la valorisation du travail des producteurs.

Le CA est composé des trois fondateurs qui pilotent la coopérative. L'AG rassemble les six coopérateurs, et permet d'être transparent vis-à-vis des comptes et des contrats. C'est aussi l'occasion d'obtenir l'avis général sur le développement futur. Les membres du CA se sont octroyés deux votes supplémentaires par rapport aux coopérateurs, ce qui leur permet d'avoir toujours le dernier mot. Au départ, ce n'était pas la volonté des fondateurs que d'avoir ce veto durant les AG, mais la construction fut tellement difficile qu'ils ne souhaitent pas complexifier la gouvernance au risque de perdre leur ligne de conduite. Cultivae travaille aussi avec une quarantaine de producteurs qui adhèrent à leur cahier des charges sans pour autant être coopérateur. Ces derniers sont sous contrat à l'année et bénéficient du label prix juste. Cultivae ne souhaite pas intégrer trop de coopérateurs dans sa structure, étant donné la complexité décisionnelle que cela engendre. Elle réserve ce statut aux agriculteurs souhaitant réellement s'impliquer dans le développement de la coopérative. L'acceptation de nouveaux coopérateurs se fait donc petit à petit, afin de prendre le temps de bâtir une relation de confiance. Les citoyens peuvent également souscrire, mais il n'y en a pas pour le moment.

Mme Marlier encourage le soutien financier aux entrepreneurs qui cherchent à créer des projets similaires en circuit-court. Bien souvent, les agriculteurs n'ont eux-mêmes pas de temps à investir dans la construction de telles structures ; la construction du projet par des personnes qui peuvent se permettre d'y consacrer tout le temps nécessaire est un facteur important à la naissance d'organisations cohérentes et viables.

- Cycle-en-Terre

Cycle-en-terre est une coopérative fondée en 2015, ayant pour but de produire et de vendre des semences reproductibles et biologiques. Les coopérateurs sont constitués de producteurs et consommateurs. L'équipe comprend dix travailleurs (deux maraîchers, des ouvriers, et des employés administratifs). M. Portier, la personne rencontrée, est devenu co-directeur depuis récemment.

Cycle-en-Terre ne se revendique pas d'une éthique particulière. Toutefois, la volonté de promouvoir la présence de variétés locales, reproductibles et biologiques est à la base du projet. Le marché actuel de la semence est majoritairement constitué d'espèces non-reproductibles, et la coopérative souhaite donner les moyens à la population de recouvrir une certaine autonomie vis-à-vis de cette dépendance aux compagnies semencières. La gouvernance va de pair avec ce projet d'autonomisation. Le CA rassemble des profils différents (agriculteurs, patrons d'entreprises, et directeurs administratifs), le mode décisionnel est celui du consensus. L'AG, faite une fois par an, permet d'être transparent vis-à-vis des prix et des projets auprès de tous. Le choix du format coopératif n'est pas anodin, celui-ci découle des principes philosophiques à la base du projet :

Les semences reproductibles, c'est quelque chose qui est un acte politique en plus d'être un acte commercial, dans le sens où on fait face à des monstres, des semenciers qui sont installés dans le monde et qui sont des sociétés multinationales. Cet acte politique de reproduire les semences, de pérenniser la biodiversité, ça s'inscrit aussi dans une reprise de contrôle par la population. Ce serait bête de vouloir s'occuper d'un produit qui donne plus d'autonomie alimentaire aux citoyens, et de ne pas promouvoir l'autonomie des travailleurs de l'entreprise, alors qu'ils font partie de cette population (C. Portier, Interview, 10/03/2022).

L'objectif, en plus de promouvoir l'autonomie, est de protéger la biodiversité dans l'agriculture. La coopérative produit elle-même une partie de ses semences, ou délègue ce travail à des 'multiplicateurs' qui peuvent être des maraîchers ou des particuliers. Cycle-en-Terre achète alors leur production, reçoit les fruits et légumes et se charge ensuite de vérifier, décortiquer, nettoyer et sécher les graines. Avec son réseau de multiplicateurs, la coopérative parvient à remplir environ la moitié de ses ventes, l'autre est couverte par des achats à des fournisseurs européens de semences biologiques et reproductibles. À terme, l'objectif est de produire environ 70% de leurs commandes. La plupart des clients sont des particuliers, mais la coopérative essaye d'augmenter sa part de marché chez les agriculteurs. Le but commercial est clairement affiché, une marge est prise sur les ventes, mais la distribution des dividendes est limitée à 5%. L'objectif commercial est d'assurer la bonne rémunération des travailleurs et de favoriser le développement sur le long-terme. Le bien-être social n'est pas conceptualisé de manière formelle, mais il est tacitement matérialisé par la communication et l'absence de rapports hiérarchiques dans le travail.

L'écologie est dans l'ADN de la coopérative. Là encore, il n'y a pas de principes édictés dans la charte, mais toute la production est certifiée biologique. Les techniques de l'agriculture bio ne sont pas indispensables pour assurer la reproductibilité ou à la qualité de la graine. La coopérative a fait ce choix par souci de respect environnemental. Cependant, le label bio est un facteur commercial important : Cycle-en-Terre vend au-delà de son ancrage géographique, celui-ci est donc crucial pour qu'un public n'étant pas en contact direct avec elle puisse avoir confiance en la production. Le label bio implique que l'utilisation de produits phytosanitaires soit proscrite, ce qui a entraîné des problèmes d'approvisionnement causés notamment par des maladies. En dépit de cela, la coopérative s'interdit de renoncer à ce mode de production : « *On pourrait faire plus et plus vite si on était pas en bio, mais ce n'est pas un choix, on fait avec ou on ne le fait pas* » (C. Portier, Interview, 10/03/2022). Pour pallier à ce risque tout en conservant un mode de production bio, Cycle-en-Terre souhaiterait augmenter le nombre de multiplicateurs afin de diversifier les sources d'approvisionnement.

Pour M. Portier, l'aspect local de l'entreprise a un rôle clé à jouer dans ses dimensions socio-écologiques. Le fait que Cycle-en-Terre soit une coopérative à taille humaine et territorialisée au sein

de la communauté induit, de facto, une attention soutenue à la préservation environnementale et au bien-être social :

Ce dont je suis convaincu, ce n'est pas que le label bio apporte une vision (à l'entreprise) d'une sensibilité au niveau sociétal. Ici, l'entreprise est petite et localisée, nous ne sommes pas dans un zoning, nous sommes ancrés dans un village, dans une commune, un milieu rural. Le fait que l'entreprise ait des préoccupations écologiques, cela fait que, si l'on se soucie de critères comme ceux-là, on est obligé de se soucier de la personne, de se soucier de la société qui nous entoure (C. Portier, Interview, 10/03/2022).

Ce modèle est aux antipodes des multinationales qui, par leur nature déterritorialisée, peuvent se permettre d'exploiter l'environnement à un endroit pour vendre leur production dans un autre.

Si vous commandez sur Amazon, c'est la situation complètement inverse. La société, on ne sait plus où elle se situe car elle est complètement délocalisée. Les productions sont dispersées dans le monde, les clients sont éparpillés, il n'y a plus personne qui se connaît, il n'y a plus de lien, il n'y a pas de philosophie, d'éthique ou autre. Il n'y a pas de lien avec l'environnement dans lequel l'entreprise se situe, donc elle ne s'en préoccupe pas (C. Portier, Interview, 10/03/2022).

La stratégie développementale de Cycle-en-Terre se cantonne principalement à un marché régional pour préserver cet ancrage territorial, bien qu'elle envisage d'élargir ses ventes un peu au-delà des frontières belges.

Afin de favoriser des initiatives similaires, M. Portier n'est pas en faveur d'une politique de subsides. Si sa coopérative en percevait, cette voie de développement n'est, selon lui, pas la plus pertinente. Le problème étant qu'elles ne sont reçues que si demandées ; le temps que les démarches administratives nécessite est très conséquent, et à renouveler fréquemment. M. Portier pense que ce n'est pas le rôle de l'État de créer un marché ex nihilo ; il peut actionner certains leviers, mais l'initiative des entreprises est fondamentale. Autrement dit, c'est aux citoyens de proposer des modèles alternatifs. Toutefois, M. Portier souligne que l'accès à la consultance et l'expertise n'est pas aisé. La mise en place de structures de soutien et de conseil, en collaboration avec les universités par exemple, serait un geste public plus congruent que la perfusion financière. Il serait aussi enclin à participer à des échanges avec des semenciers voulant construire des entreprises sur un modèle similaire, afin de leur offrir conseils et exemples.

c) Tableau récapitulatif

Voir page suivante.

Figure 2 : Tableau récapitulatif

	Vent-de-Terre	Historie d'un Grain	Agricovert	Cultivae	Cycle-en-Terre
Valeurs sociales	<ul style="list-style-type: none"> - bien-être - échelle locale - éducation - solidarité/coopération - sens du travail - santé/nourricier 	<ul style="list-style-type: none"> - coopération - échelle locale - sens du travail - juste prix - santé - exemplarité 	<ul style="list-style-type: none"> - intérêt général - bien-être - échelle locale - primauté de l'humain - échange des savoirs - coopération - juste prix 	<ul style="list-style-type: none"> - coopération - juste prix - échelle locale - sens du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - plus grande autonomie alimentaire - coopération - ancrage territorial
Rapports avec la nature	<ul style="list-style-type: none"> - esthétique - humilité - intendance - synergie - symétrie 	<ul style="list-style-type: none"> - synergie - culturel - préservation du patrimoine génétique 	<ul style="list-style-type: none"> - respect de l'ensemble du vivant - synergie & compromis 	<ul style="list-style-type: none"> - synergie & compromis - régénération 	<ul style="list-style-type: none"> - préservation de la biodiversité régionale - respect du vivant
Objectifs économiques	<ul style="list-style-type: none"> - revenu convenable - développement 	<ul style="list-style-type: none"> - revenu convenable - développement - priorité au producteur 	<ul style="list-style-type: none"> - revenu convenable - développement 	<ul style="list-style-type: none"> - prix juste pour l'agriculteur - fonctionnement de la coopérative 	<ul style="list-style-type: none"> - revenu convenable - développement
Principes de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - consensuel - participatif - différenciation des rôles & autonomie - transparence - communication 	<ul style="list-style-type: none"> - médiation - communication - transparence - autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - autonomie - transparence - participation - consensus & vote majoritaire (veto des producteurs) - médiation - confiance 	<ul style="list-style-type: none"> - transparence - intégration progressive des membres - veto des fondateurs - autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - communication - consensus - transparence
Types de techniques & technologies	<ul style="list-style-type: none"> - agroécologie, permaculture, agroforesterie - agriculture bio - principalement travail humain non-mécanisé 	<ul style="list-style-type: none"> - agroécologie mécanisée - agriculture régénérative - agriculture bio - agriculture/élevage - semences anciennes 	<ul style="list-style-type: none"> - grande diversité des pratiques (agroforesterie, agroécologie,...) - cahier des charges allant au-delà du bio - plantation à taille humaine - hors-sol prohibé 	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture régénérative mécanisée - intrants artificiels (si justifié) - agriculture bio (partiel) 	<ul style="list-style-type: none"> - agriculture bio
Rapports avec l'État & la société	<ul style="list-style-type: none"> - opposé aux subsides réguliers - favorable à une structure d'aide à l'installation et de soutien technique - rémunération des externalités positives - augmentation de la participation civile 	<ul style="list-style-type: none"> - l'État est une barrière au changement profond - clé du changement : augmentation de la participation citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> - aide au développement de départ - aide au regroupement des coopératives 	<ul style="list-style-type: none"> - soutien financier aux entrepreneurs 	<ul style="list-style-type: none"> - rôle prépondérant des entrepreneurs - faciliter l'accès à la consultance
Difficultés rencontrées	<ul style="list-style-type: none"> - Salaire modeste - Temps de travail conséquent - prix de vente non-représentatif du travail 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place & administration énergivore - manque de débouché commercial 	<ul style="list-style-type: none"> - prix de vente non-représentatif du travail des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - moindre productivité & chronophagie du bio 	<ul style="list-style-type: none"> - accroître la taille du marché tout en restant localisé

3. Discussion : Anarchisme et coopératives agroécologiques, un croisement fertile ?

Après avoir présenté les valeurs et pratiques de nos coopératives, nous allons maintenant investiguer les mises en perspective potentielles avec les pensées de Bookchin, Reclus et Kropotkine. Il ne sera, bien sûr, pas possible de discuter de toutes les ressemblances envisageables. Aussi, nous sélectionnerons certains points particulièrement intéressants en rapport avec les problèmes socio-écologiques évoqués précédemment.

a) Esthétique et éthique de la nature

L'idée de créer un environnement esthétique fut clairement revendiquée par Vent-de-terre, qui considère que travailler au sein d'une nature belle n'est pas accessoire, mais un élément constitutif du bien-être. Cette idée fait écho à ce que nous dit Reclus à propos du rôle de l'environnement sur le développement humain. Dans son texte *'Du sentiment de nature dans les sociétés modernes'*, Reclus (2019, pp. 109-110) discute de l'importance des sentiments d'admiration et de beauté dans la relation que nous entretenons avec le monde :

La question de savoir ce qui dans l'œuvre de l'homme sert à embellir ou bien contribue à dégrader la nature extérieure peut sembler futile à des esprits soi-disant positifs : elle n'en a pas moins une importance de premier ordre. Les développements de l'humanité se lient de la manière la plus intime avec la nature environnante. Une harmonie secrète s'établit entre la terre et les peuples qu'elle nourrit, et quand les sociétés imprudentes se permettent de porter la main sur ce qui fait la beauté de leur domaine, elles finissent toujours par s'en repentir. Là où le sol s'est enlaidi, là où toute poésie a disparu du paysage, les imaginations s'éteignent, les esprits s'appauvrissent, la routine et la servilité s'emparent des âmes et les disposent à la torpeur et à la mort.

Reclus fait ici un lien explicite entre le développement de l'humain et celui de la nature. Un environnement esthétique est une nourriture pour l'esprit, là où un lieu enlaidi assèche l'intelligence. On pourrait objecter que la beauté est une valeur subjective, et dépend donc de chacun : une nature aseptisée, parfaitement ordonnée par l'humain pourrait être considérée comme plaisante. Mais c'est justement le point que Reclus soulève : c'est la splendeur d'une nature sauvage, abondante, diversifiée, qui produit des effets positifs sur le développement humain. Reclus (2019, pp. 107-108) ne pense pas que la nature devrait rester vierge pour autant, mais l'intervention humaine doit être régie, entre autres, par un principe d'esthétique :

La nature sauvage est si belle : est-il donc nécessaire que l'homme, en s'en emparant, procède géométriquement à l'exploitation de chaque nouveau domaine conquis et marque sa prise de possession par des constructions vulgaires et des limites de propriété tirées au cordeau ?

Pour Reclus (2019, pp. 112-114), l'étude et la contemplation de la nature sont des éléments fondamentaux de notre éducation. Il nous dit que cet amour pour la faune et la flore est une source de joie et de réconfort capable de consoler et d'affermir la nature humaine, la présence d'une nature esthétisée est, en conséquence, un élément révélateur de la direction que prend une société.

Bookchin ne discute pas avec autant de passion que Reclus de la majesté de nos écosystèmes. Cependant, il considère aussi que la nature est une source d'inspiration éthique pour l'homme. Bookchin (2005, p. 453) utilise les éléments qu'il extrait de sa description de l'écosystème pour créer sa définition du terme libertaire. Les principes d'unité dans la diversité, de spontanéité, les relations complémentaires, et l'absence de toute hiérarchie et domination sont constitutifs de la nature sauvage, et d'une société émancipée. Il ajoute que la nature n'est pas une éthique en soi, mais une matrice dans laquelle nous pouvons puiser des valeurs qui font alors objectivement sens (Ibid., p. 368).

Loin d'être un principe anodin, l'esthétique de nos lieux de culture fait partie du bien-être humain, et participe à la maturation de certaines qualités que nous pouvons qualifier de 'libertaires'. Bien que l'esthétique ne soit pas, en soi, déterminante à la durabilité d'une coopérative, il est bon de garder à l'esprit le message de Reclus : le sublime de la nature a un impact significatif sur le développement de nos sociétés, et doit donc être considéré avec précaution. C'est par la contemplation d'un certain type de nature, celle que nous décrit Bookchin, que des principes sociaux plus égalitaires peuvent venir s'affirmer objectivement dans nos sociétés. La recherche d'élégance dans l'agriculture nous éloigne d'une conception purement économique de notre relation avec la nature, pour redonner de la place à la poésie, la réflexion et l'admiration, valeurs qui font échos à la recherche de la convergence du logos, de l'eros et de la poesis dans l'œuvre de Reclus (Clark & Martin, 2013, p. 100). De plus, cette splendeur inhérente dans les écosystèmes a son utilité en agriculture : la lutte et la fertilisation biologique des cultures sont catalysées par la présence d'une faune et d'une flore diversifiée et spontanée. L'existence de zones boisées, le soin apporté à la vie du sol et la pluralité des cultures concrétisent cette unité dans la diversité dont nous parle Bookchin.

Travailler en collaboration avec les cycles naturels ajoute un élément de poésie à l'agriculture qui peut jouer un rôle déterminant dans le sens et le plaisir que peut tirer un paysan de son travail. Si nous voulons faire évoluer la logique financière de nos systèmes agricoles, esthétiser nos plantations est un pas en avant, sans oublier l'influence positive que cela peut avoir sur le développement de notre éthique sociale. Reclus n'hésite pas à mettre en relation l'esthétisation avec l'augmentation de la coopération entre nos sociétés et la nature (Clark & Martin, 2013, pp. 26-27). La coopération avec les cycles naturels est source de beauté, et Reclus pense que le travail d'un agriculteur est justement d'adapter au mieux ses cultures

avec son territoire et ses écosystèmes. *Loin d'être antagonistes, l'utilité, l'éthique, et la créativité entrent en synergie dans un principe d'esthétique qui totalise le travail humain et la nature.* L'agriculture, en plus d'être scientifique, gagne ainsi une dimension artistique où les préférences et aspirations du paysan peuvent s'exprimer dans sa gestion des écosystèmes. Bien sûr, cette idée d'esthétique n'appartient pas qu'à l'anarchisme, mais la manière dont Reclus la lie au développement humain est suffisamment remarquable que pour être soulignée. Ce principe semble pertinente à la revitalisation des zones rurales : plutôt que l'image d'endroits isolés et culturellement stériles, les campagnes pourraient devenir des lieux de poésie et d'expression attrayants pour les citoyens.

b) Techniques, technologies, et relations avec la nature

À travers nos échanges avec les coopératives, nous avons pu observer une diversité de techniques et technologies agricoles. Une tension semble toujours présente entre le besoin d'être économiquement viable (donc productif), de respecter la nature, souvent bien au-delà du cahier des charges bio, et de répondre à des aspirations sociales. Vent-de-Terre applique une agriculture très peu mécanisée à petite échelle, et affirme un fort principe de symétrie entre intérêts naturels et humains. M. Deru et Cutivae cherchent à concilier une agriculture très mécanisée avec une régénération des sols et des écosystèmes. Les profils des producteurs d'Agricover sont divers, mais la coopérative affirme un principe de culture à taille humaine, a défini un cahier des charges bien supérieur au bio, et prône le partage des savoirs. Cycle-en-Terre travaille strictement selon le cahier des charges bio, même si celui-ci peut s'avérer contraignant pour sa production.

Comme nous l'avons vu dans la première partie, les systèmes agricoles modernes ont des conséquences délétères sur l'environnement, la santé humaine, et les conditions de travail des agriculteurs. L'agriculture biologique est une réponse à ces impacts pernicieux. Pourtant, malgré une diminution des dégâts environnementaux, elle affiche des rendements inférieurs à environ 20% dans les pays développés, bien que les variations entre cultures soient grandes et contextuelles (Seufert, Ramankutty & Foley, 2012). Or, nous avons vu que l'enjeu de la productivité est déterminant pour préserver les espaces naturels et, bien sûr, pour nourrir l'humanité. La question que nous pouvons alors nous poser est la suivante : peut-on imaginer des balises pouvant aider nos méthodes agricoles à concilier symétriquement les intérêts humains et écologiques ?

Cette aspiration de nos coopératives à appliquer les 'bonnes' techniques et technologies est un point en commun avec le travail de nos trois auteurs, qui peuvent nous aider à y voir plus clair sur la manière de cadrer éthiquement nos interventions dans la nature. Pour commencer, Reclus et Bookchin ont tous deux formulé des critiques virulentes sur l'industrie et la technocratie. Reclus décrit les méfaits de l'industrialisation de l'agriculture, avec l'exemple de l'Amérique de l'Ouest à son époque, comme un processus la réduisant à une logique de rationalité, de ressources quantifiables et malléables, dont

l'utilisation n'a d'autre objectif que le profit (Clark & Martin, 2013, pp. 87-88). Il nous met en garde contre l'émergence d'une classe technocratique restreignant la vie sous toutes ses formes à de simples outils d'efficacité économique. Dans son pamphlet '*À mon frère le paysan*', Reclus (1925, p. 7) avertit la paysannerie des dangers de l'émergence d'une agriculture industrielle et mécanisée : « [...], on vous attachera à quelque machine de fer, fumante et stridente, et tout enveloppés de la fumée de charbon, vous aurez à balancer vos bras sur un levier dix ou douze mille fois par jour. C'est là ce qu'on appelle l'agriculture ».

Bookchin (2005, pp. 310-311) a élaboré sa théorie des techniques et technologies à l'opposé de celle du matérialisme historique de Marx. Le développement des moyens de production n'est, pour lui, jamais un processus éthiquement neutre, mais reflète les considérations morales et les relations de pouvoir d'une société donnée :

L'image de la conception technique moderne a son origine dans l'épistémologie de la domination ; elle a été formée durant une longue période de temps par notre manière très spécifique de 'connaître' le monde – entre nous et la nature – une manière qui trouve son apothéose ultime dans l'agriculture industrielle, la production de masse et la bureaucratie (Ibid., p. 311).

Avec l'ère Victorienne, caractérisée par l'émergence de l'industrialisation, émergea l'idée que les technologies et techniques sont éthiquement neutres (Bookchin, 2005, p. 201). Faire sortir les sciences du domaine de l'éthique a fait triompher l'instrumentalisme en tant que paradigme sociétal hégémonique. Cette objectification embrasse une conception limitée du bien-être humain : consommation maximum et assouvissement des intérêts privés (Ibid., p. 305). Bookchin (Ibid., p. 361) explique :

La science, jointe aux techniques, transforme le cosmos entier en une arène dévitalisée pour la colonisation et le contrôle techniques. En objectivant à la fois l'humanité et la nature, la raison instrumentale devient l'objet de son propre triomphe sur une réalité autrefois chargée de sens.

L'instrumentalisation de la nature comme matière première est mariée à celle de l'humain comme moyen de production (Bookchin, 2005, p. 361). Pour Bookchin, les techniques et technologies reflètent donc l'évolution des consciences, et pas l'inverse. Nous avons précédemment décrit les quatre processus de la deuxième révolution agricole comme suit : chimisation, mécanisation, motorisation et sélection (Mazoyer & Roudart, 2002, p. 493-494). Bien que ces quatre éléments aient fait considérablement augmenter la productivité de la terre, ils ont aussi réduit l'agriculture à une pratique coupée des cycles biogéochimiques. Nous avons aussi vu que l'agriculture s'est progressivement spécialisée en se divisant selon un plan vertical et horizontal. Ce nouvel agencement implique que la conception des moyens de production n'est plus aujourd'hui entre les mains des agriculteurs, mais dans celles d'intellectuels travaillant dans des centres d'étude ou de recherche situés hors des réalités du paysan (Mazoyer &

Roudart, 2002, pp. 522-523). Or, cette distinction implique que les agriculteurs ne peuvent que disposer de techniques et technologies conçues en amont, et non pas en collaboration avec eux.

Malgré leurs critiques de la mécanisation et de l'industrie, nos trois auteurs ne sont pas hostiles à ces phénomènes en soi, ni à l'intervention active de l'humain dans la nature : ce qu'ils condamnent est bien l'absence d'une véritable éthique donnant une direction socio-environnementale à nos méthodes. Reclus tempère sa critique de la mécanisation en affirmant que l'essor des sciences et la division du travail ont contribué au progrès social (Clark & Martin, 2013, p. 88-89). La qualité qu'il perçoit dans la division du travail n'est pas seulement celle de l'efficacité, mais aussi de l'interconnexion et de la solidarité qu'elle peut générer dans le corps social. Il n'hésite pas à clamer que l'agriculture doit mobiliser tous les moyens possibles pour subvenir aux besoins alimentaires de l'humanité (Clark & Martin, 2013, p. 144). Il peut se montrer très explicite sur la question : « Certainement il faut que l'homme s'empare de la surface de la terre et sache en utiliser les forces : cependant on ne peut s'empêcher de regretter la brutalité avec laquelle s'accomplit cette prise de possession » (Reclus, 2019, p. 106).

Reclus a conscience des dégâts de la mécanisation et de la division du travail sur l'humain et la nature, mais il se refuse à nier les bénéfices substantiels que la science a apporté aux hommes. Nos techniques et technologies doivent servir à modifier l'environnement pour assurer notre prospérité, sans pour autant le corrompre. Reclus pense que l'humain peut arriver à trouver sa place au sein de l'histoire et de la vie sur terre ; la relation humain-nature est d'ordre dialectique, les deux entités se développent de manière conjointe, et les dégâts que produit l'humanité sur la nature l'affectent tout autant (Clark & Martin, 2013, pp. 21-25). Son critère ultime pour juger le progrès de nos technologies est leur capacité à assister l'humanité dans son autoréalisation sociale conjointement avec l'harmonie du monde (Ibid., p. 44). La définition que donne Reclus (cité dans Clark & Martin, 2013, p. 233) du progrès nous aide à mieux cerner le sens de ses paroles :

Développer les continents, les mers et l'atmosphère qui nous entourent, cultiver notre jardin sur terre ; réarranger et réguler l'environnement afin de promouvoir chaque plante, animal et vie humaine ; devenir entièrement conscient de notre solidarité humaine, former un corps avec la planète elle-même, et prendre une vue panoramique de nos origines, notre présent, notre objectif immédiat, et notre idéal distant – voilà ce que le progrès signifie.

Kropotkine (2017, p. 14) témoigne d'une foi sans bornes pour les bienfaits de la technologie, les machines modernes étant l'occasion d'accroître considérablement les richesses. Pour lui, ce sont les inégalités structurelles de la société qui condamnent l'humain à un travail aliénant (Ibid., p. 15). Le problème du système actuel n'est ni l'anthropomorphisation des paysages, ni l'industrie, mais l'organisation de ces facteurs, et leur direction éthique (Ibid., p. 118). Il utilise d'ailleurs les technologies comme un argument pour prôner l'égalité : nos facteurs de production sont la résultante de l'accumulation de connaissances et de matériaux de génération en génération : dès lors, personne ne

peut clamer être le propriétaire légitime de quoique ce soit, car tout est issu de faits collectifs (Ibid., p. 18).

Kropotkine (2017, pp. 254-285) prône donc une agriculture scientifique et intensive. Il milite pour le mariage entre industrie et agriculture, mais n'en oublie pas pour autant la complexité des aspirations humaines (Ibid., p. 100). Il nous dit : « Le bien-être, c'est-à-dire la satisfaction des besoins physiques, artistiques et moraux, et la sécurité de cette satisfaction, ont toujours été le plus puissant stimulant au travail » (Ibid., p. 186). Il condamne la division du travail qui le diminue à une simple tâche mécanique, empêchant les travailleurs d'apprendre l'ensemble du processus de production (Ibid., p. 238). Encore une fois, ce n'est pas cette segmentation en soi qu'il condamne, mais l'affectation des travailleurs à une simple tâche monotone, là où la diversification est l'occasion d'apprendre et de développer leurs compétences. Si Kropotkine ne nous offre pas une direction très claire en ce qui concerne notre éthique vis-à-vis de la nature, il est catégorique sur nos techniques et technologies. Ces dernières doivent servir à remplir les besoins physiques des humains, à favoriser la coopération et l'éducation des citoyens, et à permettre pour tous d'avoir du temps libre à consacrer aux activités personnelles : « le loisir – après le pain- voilà le but suprême (de la révolution) » (Ibid., p. 129).

Bookchin aussi se montre explicite quant au rôle d'intendance de la terre que l'humain doit endosser. Il nous dit : « l'intervention humaine dans la nature est intrinsèque et inévitable. [...] Au minimum, une telle éthique écologique impliquerait une intendance humaine de la planète » (Bookchin, 2020, p. 189). L'organisation du travail ne peut avoir pour seul but qu'assurer notre survie, nos techniques peuvent soit catalyser notre intégration avec la nature et la coopération interhumaine, soit aller à l'opposé (Ibid., p. 255). Pour lui, l'humain possède deux natures : une 'première' qui correspond à son essence animale, et une 'seconde' qui s'est construite par « le développement d'une culture uniquement humaine », c'est-à-dire l'ensemble de nos institutions, technologies, langages et symboles (Ibid., p. 175). Bookchin n'oppose pas ces deux natures, il n'est pas dualiste. C'est ce geste de séparation qui est la source des extrêmes que sont le biocentrisme et l'anthropocentrisme respectivement. Ces deux courants semblent s'opposer mais se rejoignent dans leur acceptation de la domination : de la nature sur l'humain dans le premier cas, ou de l'humain sur la nature dans l'autre (Ibid., p. 175). L'intervention humaine dans les écosystèmes n'est pas une tendance à éviter mais à diriger selon une synthèse socio-écologique : « dans cette nouvelle synthèse, où première et seconde nature sont mêlées en une nature libre, rationnelle et éthique, ni la première ni la seconde ne perdraient leur spécificité et leur intégralité » (Ibid., p. 195). Le travail humain peut et doit fonctionner de concert avec les cycles biogéochimiques de la nature afin de perfectionner la matière et ses mouvements (Bookchin, 2005, pp. 316-317).

L'un des problèmes fondamentaux que Bookchin (2005, p. 308) soulève est celui de l'« extériorité » du travail par rapport à la vie réelle. Nous percevons le travail comme une activité désencastrée de nos autres aspirations, comme une tâche obligatoire afin d'assurer notre survie, mais différenciée de nos

besoins artistiques et sociaux. Bookchin ne considère pas que seule la mécanisation extrême est responsable de l'ennui chronique au travail, c'est également la résultante d'une organisation coercitive et subordonnée (Ibid., p. 309). Il fait un pont entre l'organisation de la société selon des principes libertaires et la création de technologies émancipatrices (Ibid., p. 328). L'utilisation des bonnes techniques/technologies est conditionnée par les structures sociales qui les forment ;

La technologie et la liberté ne « coexistent » pas comme deux « royaumes » séparés de la vie. Soit la technique est utilisée pour renforcer les tendances sociales qui rendent la consociation humaine technocratique et autoritaire, soit une société libertaire doit être créée qui absorbera les techniques dans une constellation de relations humaines et écologiques émancipatrice (Ibid., p. 348).

Bookchin insiste sur le fait que, si nous parvenions à créer des technologies nous permettant de conserver l'organisation actuelle du travail tout en préservant la nature de nos préjugés, cela ne changerait rien à la relation entretenue avec la terre (Bookchin, 2005, p. 412). Nous serions toujours dans un schéma de pensée instrumental et exploiteur, le soin apporté au vivant ne témoignerait que de notre nécessité à survivre.

Nos trois auteurs nous invitent à utiliser toutes nos connaissances pour fabriquer des techniques et technologies qui répondent aux besoins humains, tout en intégrant les écosystèmes dans nos méthodes. En outre, l'organisation du travail doit s'adapter et intégrer les besoins vitaux, sociaux et artistiques de l'humain. Les débats actuels à propos d'une agriculture mécanisée et industrielle intensive contre une agriculture manuelle et biologique semblent stériles, s'ils omettent la complémentarité de ces deux approches et un encastrement dans une éthique socio-environnementale déterminée collectivement. Même si les méthodes de Vent-de-Terre sont exigeantes en matière de temps et de labour, elles permettent de créer un cadre de travail esthétique et épanouissant pour les membres. La mobilisation des principes agroécologiques, permaculturels et agroforestiers s'allie avec leur désir de travailler manuellement, au contact des écosystèmes. L'organisation selon différents rôles dans lesquels la personne jouit d'une autonomie quasi-totale est également un bon exemple d'une division éclairée du travail. Toutefois, il est difficile de s'imaginer que toute l'agriculture puisse être réformée selon ce modèle très exigeant en labour humain. Si nous reprenons l'exemple de M. Deru, ce dernier a transformé son élevage conventionnel pour l'adapter à de la culture-élevage bio et régénérative. Ses techniques et technologies ont évolué avec ce changement de cap, et il parvient à conserver une agriculture mécanisée avec un bon rendement, une régénération des écosystèmes, et une captation du carbone. De son côté, Cultivae incite les agriculteurs à déterminer eux-mêmes les méthodes qu'ils souhaitent appliquer en leur fournissant les structures nécessaires à une transition vers l'agriculture régénérative. M. Deru a partagé son avis sur l'agriculture bio en ces mots : « Je pense que maintenant on est parti sur un système où le bio va évoluer, [...], vers une culture entre le bio et le conventionnel. Nous c'est ce qu'on appelle

l'agriculture régénérative » (J.P. Deru, Interview, 5 Mai 2022). Le désir de M. Deru d'aller repuiser dans les semences anciennes est aussi un geste remarquable : ces espèces témoignent d'une époque où les considérations de la qualité d'une espèce n'étaient pas monolithiques. En addition à la productivité brute, la résilience systémique aux aléas climatiques était recherchée. Replonger dans cet héritage génétique du passé est une posture qui nous invite, comme Kropotkine le concevait, à voir nos facteurs de production comme un produit coopératif et intergénérationnel.

Mme Marlier nous a fait part des tensions entre une agriculture céréalière régénérative biologique et non-biologique : les agriculteurs cumulant le label bio ont plus de difficultés à rencontrer une bonne productivité, et la pénibilité du travail s'accroît du fait de l'interdiction totale de fertilisants et produits phytosanitaires. Il semble important de trouver le juste milieu entre une agriculture 'naturelle' et 'artificielle'. L'interdiction totale d'intrants chimiques n'est peut-être pas la meilleure voie à suivre pour l'agriculture contemporaine, d'autant plus que leur utilisation sporadique peut être compensée par un soin diligent apporté à la terre. L'agriculture régénérative oblige l'agriculteur à rétablir un contact physique avec son sol, d'observer quelle intervention est nécessaire et justifiée. Si le label bio a son importance, de par la confiance qu'il assure au consommateur vis-à-vis du produit, il contient aussi des limitations préoccupantes. Non seulement il ne donne aucune prescription sociale, mais il ne certifie pas non plus que l'exploitation ait un bilan carbone neutre ou négatif. Ces contradictions soulèvent donc des problèmes importants : nous pouvons penser aux nombreux employés saisonniers travaillant dans des cultures biologiques, mais qui continuent de se faire exploiter financièrement (Samak, 2016). Nos coopératives ont mis au point leur propre cahier des charges détaillant leurs idéaux et techniques, lesquelles sont affichées et visibles par le consommateur. Une évolution intéressante de nos systèmes alimentaires serait de favoriser la mise au point de cahiers des charges par les agriculteurs eux-mêmes, au lieu de compter sur des labels centralisés et rigides. Les agriculteurs ont un droit d'autonomie vis-à-vis de leurs techniques en fonction de leur propre conception du métier, et de leurs aspirations socio-environnementales. Ce principe d'autodétermination fait d'ailleurs partie intégrante de l'objectif anarchiste : « si l'objet du capitalisme ou du socialisme est d'augmenter les besoins, l'objectif de l'anarchisme est d'augmenter le choix » (Bookchin, 2005, p. 138). C'est aussi le droit du consommateur que de pouvoir choisir non pas entre une infinité de produits différents, mais entre de multiples manières de produire, répondant au mieux à sa propre morale. Cette absence de standards officiels et communs à tous soulève toutefois les questions de la confiance mutuelle, et des limites de la liberté, lesquelles seront abordées plus loin.

La coopérative doit avoir une réflexion en amont sur les objectifs qu'elle définit : temps de travail, impacts environnementaux, coopération avec les écosystèmes, plaisir à la tâche, possibilité de diversifier les fonctions, contact avec la terre, autonomie, etc. Il est utopique de chercher à établir une méthode couplant parfaitement intérêts humains et naturels. À la place de compter sur un label bio rigide et standardisé, c'est la diversité des techniques et technologies qu'il faudrait prôner, lesquelles se

complètent et répondent à des besoins et idéaux différents. Agricovert encourage avec sagesse l'échange des savoirs entre différents types d'agriculture. Toutes ont à apprendre l'une de l'autre, aussi bien les petites fermes manuelles que les plus grandes plantations mécanisées. M. Deru témoigne de l'engouement que reprend le métier d'agriculteur, lorsque celui-ci investit activement les meilleures méthodes adaptées à des objectifs qui lui font sens. En outre, c'est à travers ce processus d'expérimentation, d'autodétermination, de partage et d'harmonisation que l'humain peut apprendre à jouer un rôle d'intendance envers la nature, et guérir d'un anthropocentrisme ou d'un biocentrisme creux. L'organisation coopérative peut soutenir les agriculteurs dans cette quête en leur fournissant les outils méthodologiques et financiers nécessaires à cette réappropriation démocratique des techniques et technologies agraires. Comme M. Portier l'a souligné, le rôle de l'université peut s'avérer crucial, notamment en collaborant étroitement avec les agriculteurs dans le développement de techniques et technologies adaptées à leurs besoins. *Nous nommerons principe de diversité & de partage des techniques cette idée selon laquelle besoins humains et environnementaux seront conciliés au mieux par la multiplication des méthodes utilisées, et leurs inspirations réciproques. En outre, le principe d'autodétermination arrimé stipule qu'elles doivent être déterminées par les agriculteurs et les citoyens eux-mêmes, en fonction d'une éthique qui leur fait sens.*

c) Croissance, décentralisation et mise en réseau des coopératives

Un élément notable de nos rencontres est la volonté affichée de certaines coopératives à faire croître leurs activités sans sacrifier leur gouvernance à taille humaine et leur finalité. Histoire d'un Grain a instauré un quota maximum de production, Cultivae n'intègre de nouveaux coopérateurs que très progressivement, et Cycle-en-Terre a la ferme détermination de conserver un ancrage territorial. Cette tension chez les coopératives entre volonté de croissance et conservation des valeurs et d'une gouvernance démocratique a déjà été énoncée dans la première partie. En grandissant, les coopératives tendent à sacrifier leurs principes et une gouvernance en face-à-face pour une logique financière et un système centralisé. Or, si le mouvement coopératif veut conserver ses aspirations à l'autonomie et à la participation, il est important de réfléchir à certains préceptes pouvant cadrer leur gouvernance et leur développement.

Fort heureusement, nos trois auteurs peuvent éclairer notre réflexion, car ils partagent avec nos coopératives des ambitions d'autonomie, de participation et de décentralisation. Bookchin et sa conceptualisation du municipalisme libertaire se trouve être particulièrement congru. Même si sa théorie est destinée à la réorganisation des villes, ses principes restent applicables pour tout type d'organisation. Le principe de base de sa théorie est la décentralisation : les institutions doivent conserver une taille humaine afin de permettre une gouvernance citoyenne délibérative (Biehl, 2013, pp. 75-76). Par ailleurs, comme nous en avons déjà fait mention précédemment, la dimension démocratique d'une

organisation ne se juge pas qu'aux occasions de débats, mais à la manière dont ceux-ci sont suscités (Ibid., p. 78). La transparence et la communication sont donc des principes clés d'une organisation libertaire. Bookchin nous dit également que l'acceptation de nouveaux membres doit se faire progressivement ; le groupe devrait se satisfaire d'un petit nombre d'individus conscientisés avant de croître davantage (Ibid., p. 97). Cela fait écho à l'expérience de Cultivae, qui prend garde à ne pas intégrer de nouveaux membres avant d'avoir bâti une relation de confiance. M. Deru a également mis en évidence le problème d'intégrer trop vite de nouveaux membres qui ne partagent pas les mêmes valeurs que la coopérative, au risque de perdre les fondations éthiques de l'organisation.

Cette volonté de fidélité à l'idéal d'origine se traduit dans nos coopératives par l'élaboration de chartes, raison d'être ou cahier des charges. Bookchin nous parle de l'importance pour un groupe, de définir ses objectifs et procédures (Biehl, 2013, p. 86). Il souligne aussi la pertinence d'élaborer un programme 'proximal' et 'maximal' (Ibid., p. 92). L'objectif est de distinguer les buts qui peuvent être atteints immédiatement par l'organisation (minimal), et ceux qui définissent le type de société promue par le groupe. Cette différenciation est pertinente car elle permet, pour la coopérative, de ne pas s'enfermer dans des objectifs locaux, mais aussi de garder un œil sur la direction sociétale qu'elle sert. Un reproche clé que les anarchistes font à la coopérative est son atomisation vis-à-vis du reste la société. Cette séparation l'oblige souvent à abandonner ses particularités du fait des réalités économiques globales. Se fixer des objectifs locaux et sociétaux permet de satisfaire des besoins présents tout en gardant un cap et une aspiration à des projets plus ambitieux (partenariats, mise en réseau, éducation populaire,...). Si nos cinq coopératives affirment une ouverture vers la société, notamment avec leur intégration des citoyens, cela ne suffit pas à les rendre imperméables aux pressions du contexte économique extérieur. Nous développerons ce point ultérieurement.

La gouvernance interne de nos coopératives est régie par des principes de transparence et de participation. Or, la croissance d'un groupe génère souvent des tensions dans la prise de décision, et il serait contre-productif de voir le principe de participation disparaître à force d'agrandissement. Reclus veut la suppression de la hiérarchie pour inaugurer la communication libre entre individus (Clark & Martin, 2013). Bookchin fait de la délibération l'élément clé de son municipalisme (Biehl, 2013, pp. 76-79). C'est d'ailleurs à cette condition qu'un groupe peut parvenir à identifier la totalité des intérêts de ses membres, donc à promouvoir au mieux leur bien être. Absence de hiérarchie ne signifie pas absence d'administration et de responsabilités différenciées, mais plutôt présence de délibérations, de transparence et de choix. La manière dont les décisions sont prises dans nos coopératives varie du consensus au vote majoritaire. Le consensus est une approche fonctionnant très bien avec de petits groupes homogènes. Toutefois, Bookchin le voyait comme inadapté à la délibération dans de plus grandes structures. Il nous dit que le consensus tend à faire taire les dissidents à l'aide de manipulations, pressions psychologiques ou menaces tacites. Faire croître la taille d'un groupe implique souvent de devoir renoncer au vote consensuel pour un système majoritaire. Or, une trop grande proportion de

consommateurs par rapport aux producteurs et transformateurs pourrait faire pencher la balance vers leurs intérêts, au détriment des conditions de travail de ces derniers. C'est pourquoi la décision d'Agricovert d'accorder un veto aux producteurs est intéressante, car elle permet d'accroître le nombre de membres sans pour autant perdre une priorisation du bien-être des agriculteurs. Afin d'éviter d'abandonner les fondements idéologiques de l'organisation, une intégration progressive de nouveaux membres et, si cela s'avère pertinent, un veto accordé aux producteurs, sont des mécanismes adéquats. Vent-de-Terre a également fait part de sa sollicitation ad hoc d'un facilitateur lorsque les décisions n'arrivent pas à se mettre en place, ce qui peut s'avérer un outil nécessaire à la bonne cohésion d'un groupe. Conserver une taille permettant des rapports directs est également propice à la politisation des membres grâce aux échanges et débats suscités. Nous avons énoncé que l'aspect démocratique d'une organisation ne peut pas uniquement se juger sur un principe d'un homme une voix, mais bien sur l'ensemble des processus qui invitent l'individu à développer et exprimer ses idées politiques. Ce processus est, par nature, chronophage, car il implique une confrontation des idées présentées par les membres. C'est pourquoi il semble contre-productif de chercher à associer des individus adoptant des points de vue irréconciliables. L'association libre est un critère clé du système anarchiste, la décentralisation et la fédération sont les conditions grâce auxquelles les groupes peuvent exister, et potentiellement coopérer, sans empiéter sur leur autonomie respective (Marshall, 2008, p. 625)

L'un des problèmes fondamentaux avec l'accroissement des activités d'une coopérative est de perdre son ancrage territorial. Ce phénomène, documenté par la littérature scientifique, souligne l'intrication des aspects économique, social et environnemental dans la durabilité des coopératives en vertu de leur insertion au sein d'un territoire particulier (Gertler, 2004 ; Cariou, Fournie & Wallet, 2006). Les produits agricoles trouvent des débouchés auprès des consommateurs locaux qui sont témoins des bienfaits de la coopérative sur l'économie de la région, mais aussi sur l'environnement et leur santé. Comme l'a souligné M. Portier, une entreprise qui veut s'insérer dans un marché local se voit, de facto, obligée de considérer sérieusement ses impacts sur la communauté et la région. Le développement des coopératives agricoles étant lié à la demande, le fait de s'insérer dans une localité permet de valoriser au mieux les produits en raison de leurs bénéfices socio-environnementaux.

Cela rejoint notre idée précédente selon laquelle les agriculteurs, et par extension, les coopératives, devraient être capable d'explicitier leur propre éthique sans forcément se conformer à un label standardisé. Une coopérative localisée, travaillant au contact de ses habitants, acquiert sa fiabilité grâce à cette proximité spatiale et relationnelle. En fait, l'aspect local d'une coopérative conditionne sa dimension de communauté. Or, l'organisation communautaire est, pour tous les anarchistes, la meilleure unité organisationnelle possible car elle permet des relations directes entre les individus (White & Kossof, 2011). Reclus nous parle de la communauté coopérative, Bookchin de municipalisme, et Kropotkine d'un communisme axé sur un réseau d'associations volontaires comprenant producteurs et consommateurs (Clark & Martin, 2013, pp. 46-47 ; Biehl, 2013 ; Marshall, 2008, pp. 326-327). Reclus

va même plus loin : précurseur du biorégionalisme, il insiste sur l'interconnexion entre développement des écosystèmes d'une région et celui des communautés humaines qui les peuplent (Clark & Martin, 2013, p. 23). Une coopérative agricole est un excellent moyen pour une communauté locale d'avoir un certain contrôle sur l'administration d'une partie de sa faune et sa flore, de retrouver une interactivité avec la nature. Nous avons discuté l'importance de l'esthétique de l'environnement sur le développement humain, et cette remarque s'applique parfaitement ici. Il serait donc préjudiciable qu'une coopérative agricole perde son aspect régional, non seulement parce qu'elle risque de compromettre ses spécificités, mais surtout car elle rate une occasion d'être un forum de médiation entre une communauté et son environnement.

En soi, rien ne doit empêcher une coopérative de grandir tant qu'elle conserve un ancrage territorial et une gouvernance participative. M. Portier et M. Keutgen se sont montrés désireux de croître jusqu'à une certaine limite, et d'assister la mise en place d'initiatives similaires. La double structure formée par Cultivae et l'ASBL d'assistance en agroécologie forme un ensemble cohérent et exemplaire. Une bonne manière de permettre aux coopératives de se développer sans perdre leurs spécificités semble être un principe de territorialisation couplé à la mise en réseau de coopératives en fonction de leur complémentarité. Bookchin met en exergue l'interdépendance économique des localités ; les municipalités doivent s'organiser en réseau de manière complémentaire, car l'autarcie est une fiction (Biehl, 2013, p. 113). La même idée s'applique aux coopératives. Si elles veulent créer des économies alternatives moins perméables au logos capitaliste, il est impératif de conquérir l'ensemble des maillons du système alimentaire, sans pour autant centraliser les décisions. Cette mise en réseau favorise également ce que Kropotkine (2017, p. 171) nomme la socialisation de la production, de la consommation et de l'échange. Il insiste sur le fait qu'une association, aussi soucieuse du bien-être social qu'elle soit, ne représente les intérêts que de ses propres membres : la compétition avec d'autres groupes n'est donc pas exclue. Par la mise en réseau, les frontières entre les entreprises s'effacent, tous participent à un intérêt commun, et l'idéal d'entraide, cher à l'anarchisme, peut se matérialiser. Rappelons encore une fois que le travail agricole s'est divisé selon un plan horizontal et vertical. L'idée de la mise en réseau est de conserver cette division du travail bénéfique à la productivité, tout en retissant du lien entre ces maillons ; qu'ils retravaillent ensemble à la poursuite d'un objectif commun plutôt que d'entretenir une compétition qui, in fine, paupérise les producteurs. Nous avons vu que l'intégration verticale des coopératives entraîne un besoin de coopérer avec les industries, ce qui peut mener à un abaissement de leurs standards. L'idée n'est bien évidemment pas de voir le modèle coopératif s'organiser en un conglomérat industriel, mais bien de rassembler des organisations multisectorielles aux aspirations socio-environnementales similaires, cela dans un but de transition systémique. *Territorialisation, décentralisation et mise en réseau sont des fondements pouvant guider la croissance du mouvement coopératif. La territorialisation permet à la coopérative agricole d'être un forum de médiation entre la gestion d'une partie des écosystèmes d'une localité et ses habitants, et lie ses intérêts à ces deux entités.*

Plutôt qu'une croissance verticale, la mise en réseau permet de conserver une structure décentralisée, et pousse à la socialisation des coopératives, c'est-à-dire à l'identification d'intérêts communs entre les secteurs, et l'avènement d'une société fondée sur l'entraide.

d) Relations avec l'État et le citoyen

Nous avons pu constater que nos coopératives tiennent des positions intéressantes quant à leurs relations avec l'État et le citoyen. De manière générale, une forte intervention de l'État via des subsides n'est pas revendiquée, la volonté d'autonomie ayant été soulignée plusieurs fois. Toutefois, un soutien au démarrage et une assistance technique ont été présentés comme des aides publiques pertinentes. De plus, nos coopératives créent souvent des externalités positives sur l'environnement qui ne sont pas rémunérées par la collectivité. Il semble donc juste que les pouvoirs publics compensent ces externalités par une rétribution. Néanmoins, l'implémentation de paiements pour services environnementaux (PSE) n'est pas non plus une mesure panacée, elle pose notamment des problèmes en matière de standardisation des calculs d'impacts, et de surveillance sur le long-terme (Engel & Muller, 2016). En ce qui concerne la relation avec l'État, il n'y pas d'éléments à mettre en perspective avec nos auteurs, ceux-ci étant, comme tout anarchiste, opposés à son existence. Nous noterons tout de même que Bookchin distingue nettement le processus de nationalisation de celui de municipalisation de l'économie (Biehl, 2013, p. 131-133). Une agriculture subsidiée, voire même contrôlée par l'État revient à l'inféoder aux intérêts et fluctuations de la classe dirigeante. Cela va donc à l'opposé de la réappropriation de l'économie par les citoyens. En revanche, nos coopératives et nos auteurs ont une réflexion intéressante concernant les liens à entretenir avec la société civile. En effet, ils possèdent une aspiration commune à une entremise plus directe entre les citoyens.

En premier lieu, il convient de mettre en exergue le fait que les tensions rencontrées entre soutenabilité socio-écologique et financière dans nos coopératives sont liées à la manière dont la société valorise les biens agricoles, ce qui nous invite à une réflexion sur la notion du juste prix. En Belgique, l'évolution de la part du budget alimentaire est passée de 60% au début du siècle dernier à 12.2% en 2004 (Duquesne, Matendo & Lebailly, 2006). Actuellement, c'est donc un cinquième du budget des ménages qui est consacré à l'alimentation, avec la viande en première position (25 % du budget). Si la baisse tendancielle des prix des denrées agricoles depuis les dernières décennies explique partiellement cette situation, elle est également imputable à une dépriorisation de l'alimentation dans le budget des ménages (Duquesne, 2010). Cette tendance fut constatée lors de la hausse des prix alimentaires en 2008, qui n'a pas eu pour conséquence de faire augmenter les budgets octroyés à l'alimentation. Une autre tendance remarquable est que cette fraction du budget alimentaire semble constante à travers les classes sociales. Les ménages les plus riches consomment des biens de meilleure qualité en se tournant notamment vers le bio, mais la part des revenus consacrée à l'alimentation reste aux alentours des 12%.

Cette faible proportion du budget octroyée à l'alimentation n'est possible qu'à cause du schisme entre le prix des denrées alimentaires et le travail qu'elles nécessitent. En termes économiques, l'agriculture capitaliste produit des externalités négatives ; des impacts pernicious qui ne sont payés ni par les producteurs ni par les consommateurs (Pretty et al., 2001 ; Clapp, 2016 ; Weis, 2010). Si l'économie attribuait une valeur aux dommages socio-environnementaux, alors le prix des biens agricoles serait profondément altéré. Une étude sur la composition du coût socio-environnemental des denrées alimentaires au Royaume-Uni montre que, pour chaque livre dépensée par le consommateur, une deuxième se cache sous la forme d'externalités négatives ou de paiements directs par l'État (Fitzpatrick et al., 2019). Les prix alimentaires devraient ainsi doubler pour le consommateur afin de compenser ces omissions dans l'arithmétique de la valeur d'un bien agricole. Moore (2015) nomme 'capitaliste' une exploitation qui tire essentiellement sa plus-value de l'appropriation du travail 'gratuit' fourni par la nature. Marx a conceptualisé en son temps l'origine du capital, qui émerge de l'exploitation du travailleur, plus spécifiquement de l'extraction d'une plus-value issue de la différence entre son salaire et la valeur qu'il a réellement produite (Mahéo, 2021). De manière similaire, le fonctionnement des systèmes agraires 'capitalistes' repose sur « l' appropriation des agroécosystèmes comme des forces de production » (Moore, 2015, p. 4). Cette appropriation des cycles biogéochimiques consiste à les mobiliser sans aucune forme de 'rémunération' en contrepartie. Autrement dit, l'agriculture intensive exploite la capacité des écosystèmes à transformer l'énergie solaire en calories alimentaires, tout en dégradant progressivement cette compétence. Nos interlocuteurs ont souvent appuyé leur désir de ne faire payer ni à l'humain, ni à la terre, le prix d'une agriculture productive et nourricière, ce qui n'est pas sans soulever de tensions dans leurs objectifs financiers.

Un facteur pouvant atténuer cette friction entre prix raisonnable et revenu correct est celui des intermédiaires qui séparent les producteurs, transformateurs et consommateurs. En effet, il existe une forte tension entre les prix sur les marchés, les marges des intermédiaires de la grande distribution, et les revenus des producteurs (Prévoist, 2012). Pour Kropotkine (2017, pp. 28-29), l'une des plus grandes faiblesses du développement des systèmes alimentaires est justement la multiplication des intermédiaires. Il nous dit :

Aujourd'hui, à mesure que se développe la capacité de produire, le nombre des oisifs et des intermédiaires augmente dans une proportion effroyable. Tout au rebours de ce qui se disait autrefois entre socialistes, que le capital arriverait bientôt à se concentrer en un si petit nombre de mains qu'il n'y aurait qu'à exproprier quelques millionnaires pour rentrer en possession des richesses communes, le nombre de ceux qui vivent aux dépens du travail d'autrui est toujours plus considérable (Ibid., p. 28)

Cette critique des intermédiaires est partagée par Reclus (1925, p.4), qui milite pour l'association des paysans en communautés. Il précise toutefois que ces communautés resteront faibles si elles s'isolent

du reste de l'économie et de la société (Ibid., p. 8). Kropotkine (2017, p. 261) critique les intermédiaires, mais également l'industrie qui fournit les moyens de production aux agriculteurs à des prix injustes. Il promeut une alliance entre l'industrie, l'agriculture et les consommateurs (Marshall, 2008, pp. 326-327). En supprimant une grande partie des intermédiaires, on peut objecter que cela réduirait au chômage une partie significative de la population. Toutefois, Kropotkine (2017) propose une réponse à ce dilemme. Dans son système communiste, il insiste sur la nécessité, pour les citoyens, de consacrer quelques heures par jour au travail agricole. Il nous dit que cette main-d'œuvre sera très facile à trouver, une fois que tous les travaux oisifs et inutiles auront été supprimés (Ibid., p. 98). Le travail récent de Graeber sur ce qu'il nomme sèchement les 'bullshit jobs' tente de mettre en lumière cette multiplication des travaux inutiles, ce qu'il met en perspective avec la diminution du travail manuel agricole et industriel (Glaser, 2014). Si nous tenons compte de cette montée en flèche des travaux 'improductifs' au sens matériel, les 15 à 20 % de la population européenne requise pour transiter vers une agriculture moins dépendante aux énergies fossile ne semble plus si difficile à trouver.

Nous avons vu l'importance pour les coopératives de se mettre en réseau les unes avec les autres, mais cette alliance serait incomplète sans la participation des citoyens-consommateurs. Justement, nos coopératives nous offrent des exemples inspirant en la matière. En effet, elles ouvrent systématiquement leurs portes aux consommateurs, et revendiquent un principe de transparence sur leur méthode de production et leur prix. Cette transparence, couplée à la création de forums où producteurs, consommateurs et transformateurs peuvent se réunir et communiquer en face-à-face, permet une prise de conscience des intérêts multiples qui alimentent les acteurs d'un système alimentaire. Or, une autre définition du progrès donnée par Reclus est l'identification de la totalité des intérêts et volontés communes aux individus (Clark & Martin, 2013, p. 47). Ce mode organisationnel inclusif réduit les imperfections du marché en limitant les intermédiaires à tendance oligopolistique du secteur agroalimentaire, et encourage une symétrie des informations entre les agents économiques (Prevost, 2012). L'exemple d'Histoire d'un Grain est particulièrement congru : en réunissant producteurs, transformateurs et citoyens dans une organisation commune, la coopérative facilite la transition vers une agriculture durable. En effet, M. Deru cultive des céréales anciennes, lesquelles doivent également convenir à la panification, donc aux techniques des boulangers. Enfin, le produit doit également être validé par les citoyens. Réunir toute la chaîne autour d'un intérêt commun diminue les intermédiaires tout en créant un climat d'entraide et de soutien mutuel. Dans la même idée, Agricoverte réunit étroitement producteurs et consommateurs, ce qui permet de mieux valoriser les produits des premiers. En outre, cette médiation répond au besoin de tisser une confiance entre les producteurs et les consommateurs, laquelle est indispensable au principe d'autodétermination que nous avons identifié précédemment.

Si les producteurs sont globalement mieux rémunérés que dans le conventionnel, on ne peut ignorer certaines difficultés économiques rencontrées par nos coopératives. Elles s'expliquent par deux facteurs.

En premier, Histoire d'un Grain, Agricovert et Cultivae ne prennent que des marges financières honnêtes, voire très faibles, afin de prioriser le producteur. Leur objectif étant justement de réduire le poids des intermédiaires sur le revenus des agriculteurs. En second, les contraintes économiques exogènes ne peuvent être négligées. En effet, les prix doivent se calquer, à un certain degré, sur ceux des marchés pour demeurer dans les budgets des citoyens. M. Habran a, par exemple, fait part de la nécessité à prendre en compte les prix des marchés et les attentes des consommateurs, malgré un mécanisme de fixation des prix entre les mains des producteurs. De fait, la bonne rémunération des producteurs et la soutenabilité économique de nos coopératives sont dépendantes de la manière dont la société valorise le travail agricole. En dépit de cela, le processus de médiation permet tout de même une meilleure valorisation des produits agricoles que sur les marchés standards, ainsi que la mise en place de mécanismes de support destinés aux producteurs.

Enfin, il convient de discuter d'un rôle de l'État qui peut paraître paradoxal dans un travail mobilisant la pensée anarchiste, mais qu'il est impossible d'ignorer à l'heure actuelle : celui de gardien de la justice sociale et environnementale. Précédemment, nous avons formulé le principe d'autodétermination pour souligner le fait que les producteurs ont le droit de choisir leurs pratiques en fonction de leurs propres besoins et préférences, sans avoir besoin de compter sur un label, tel que le bio (qui comporte de nombreuses limitations), pour valoriser correctement leur production. Nous venons d'adresser la question de la confiance entre producteurs et consommateurs à travers le principe de médiation, mais il subsiste celle des limites de la liberté des agriculteurs à choisir leurs méthodes comme bon leur semble. En effet, affirmer l'autodétermination implique, pour être cohérent, de prôner une dérégulation de l'agriculture, de ne taxer ni rémunérer une activité particulière. Nous tomberions alors dans le piège des anarcho-capitalistes, qui justifieraient cette dérégulation (et les dégâts qui en découlent) sous couvert d'un droit inaltérable à la liberté des individus. Or, affirmer un tel droit serait nier la place prépondérante de la morale dans la pensée anarchiste, que nous avons maintenant eu maintes occasions de démontrer. La nature étant un domaine public, dans le sens où une dégradation localisée a des impacts étendus, cette réalité du changement climatique implique sa gestion à une échelle globale.

Historiquement, l'État a contribué aux diminutions des inégalités grâce à sa fonction d'agent redistributeur des richesses collectives. Toutefois, nous pouvons constater que, depuis le début des années 1980, les gouvernements occidentaux ont commencé à désertier leurs fonctions d'État-Providence (Piketty, 2021, pp. 220-221). En résorbant les progrès réalisés durant les Trente Glorieuses en matière de redistribution des richesses, les États ont montré que le progrès social n'est pas une ligne droite, mais un louvoiement contre un vent instable. De surcroît, comme Pelletier (2020, p. 153) l'énonce, une transition guidée par l'État peut mener à un régime autoritaire motivé par la peur des catastrophes environnementales. Si son rôle n'est pas de diriger l'économie, l'État possède les rouages administratifs nécessaires pour redistribuer les richesses à grande échelle de manière plus équitable. Bien sûr, les anarchistes ont montré que cette fonction de redistribution n'est pas inhérente à l'État, qui

est avant tout, un gardien des intérêts des classes aisées. Et justement, la grande redistribution du 20^{ème} siècle n'a pu avoir lieu que grâce à une très forte mobilisation sociale, sans parler d'un contexte historique unique : les deux guerres mondiales, la crise de 1929, et la peur de la victoire du communisme (Piketty, 2021, pp. 177-216). Il semble nécessaire, dans une société interconnectée, qu'existent des barèmes et des mesures favorisant les pratiques socio-environnementales bénéfiques. Or, nous ne pouvons pas non plus compter sur l'État pour instaurer les limitations nécessaires de lui-même. Taxer lourdement les entreprises et industries polluantes afin de créer, par exemple, des fonds destinés à la rémunération des externalités positives, s'avèrerait pertinent. Pour que cela soit effectué de manière efficace, il est capital de rééquilibrer la balance des pouvoirs en éduquant la population sur ces questions politiques. La médiation des citoyens pourrait favoriser ce processus de politisation grâce aux processus de débat, de communication et de prise de conscience qu'elle suscite. Ce n'est que grâce à une forte mobilisation citoyenne que nous pouvons espérer des mesures socio-écologiquement justes de la part de l'État.

La force du modèle coopératif est de proposer un principe de médiation entre les différents acteurs de la chaîne alimentaire. Ce principe permet une meilleure communication entre les citoyens, laquelle cultive l'entente, la coopération et le support mutuel. Il favorise aussi une valorisation plus juste des agriculteurs, grâce à un prix mieux représentatif de ce que le produit contient en matière de travail humain et naturel. Cette médiation s'établit au mieux couplée avec un principe de participation active de la part du citoyen. En effet, M. Deru nous a communiqué un problème patent chez Histoire d'un Grain : tous les coopérateurs ne sont pas des acheteurs réguliers. Or, c'est bien ce dernier geste d'achat qui compte pour la rémunération du producteur. Réencastrer l'économie dans des forums de contrôle et de délibération citoyens représente, pour Bookchin, l'unique moyen de moraliser nos sociétés (Biehl, 2013, pp. 132-133). Si la coopérative n'est pas une municipalité à part entière, elle peut représenter une expérience, partielle mais pertinente, de ce type d'organisation.

e) Synthèse des valeurs/principes/idées identifiées

À travers cette mise en perspective, il nous a été possible de répondre à notre question directrice. Nous nous sommes demandés si de nouveaux principes, valeurs, aspirations ou idées, similaires à la pensée anarchiste, poussaient dans des coopératives agroécologiques. En dépit du fait qu'aucune de nos cinq coopératives ne se revendique de l'anarchisme, nous pouvons répondre par l'affirmative. La comparaison de leurs idées avec la pensée de Reclus, Kropotkine et Bookchin nous a permis de mettre en exergue sept éléments pouvant aider le mouvement coopératif à mieux baliser ses intentions. De surcroît, les penseurs libertaires ont tendance à manquer de précision dans leurs descriptions d'une société émancipée (Clark & Martin, 2013, p. 54). Ils se cantonnent souvent à l'élaboration de principes ou valeurs, sans se préoccuper des réalités et contraintes de leurs applications concrètes. La pensée

anarchiste peut gagner en relief en s'inspirant davantage de l'expérience d'organisations citoyennes. Il est espéré que notre étude permette d'affiner les manières de mettre en pratique les valeurs prônées par l'anarchisme. Dans la même logique, ces organisations peuvent aussi s'enrichir grâce à l'apport de concepts et idées libertaires. Par exemple, certains problèmes de la coopérative agricole identifiés par Gonzalez (2018, pp. 14-15) sont inhérents à un manque de valeurs communes partagées par les membres, et nos sept éléments invitent à réencadrer le mouvement dans un horizon éthique mieux défini. Précédemment, nous avons catégorisé les problèmes de nos systèmes alimentaires en cinq dimensions : technique & technologique, organisationnelle, spatiale, démocratique et relationnelle. Elles peuvent également être adressées, dans une certaine mesure, par nos concepts. Ces derniers sont résumés ci-dessous :

- *Esthétique* : La beauté d'une plantation agricole, que l'on peut définir par ses qualités de diversité, d'interconnexion, et de spontanéité, est un élément constitutif du bien-être humain. Le travail dans un lieu esthétique répond à nos besoins artistiques, poétiques, et nourrit nos réflexions éthiques. Le sublime nous rapproche de la nature en nous invitant à l'observer, l'admirer, et l'améliorer en agissant dans l'harmonie de ses cycles.
- *Autodétermination* : L'éthique qui régit les pratiques agricoles devrait être déterminée par les producteurs et les consommateurs eux-mêmes. La coopérative permet à ces derniers de se constituer leur propre charte, et de les rassembler autour d'un horizon commun. Elle peut offrir des ressources aux agriculteurs, telles qu'une assistance technique et financière, afin qu'ils puissent sélectionner leurs propres méthodes.
- *Diversité & partage des techniques* : Ce principe invite les coopératives à diversifier leurs techniques et technologies en s'inspirant de multiples écoles. Nous avons montré qu'une agriculture mécanisée pouvait être négative en émissions de gaz à effet de serre, que le labour ou l'utilisation de produits chimiques pouvaient être justifiés dans certaines circonstances, sans effacer nécessairement les bienfaits d'une agriculture régénérative. Les techniques et technologies doivent rechercher la synergie d'intérêts quelque soit le modèle de production choisi. Dans ce but, il est primordial pour les coopératives de favoriser le partage de leurs savoirs et découvertes, qui se complètent en vertu de leurs différences.
- *Territorialisation* : Un atout clé de la coopérative est son intégration au sein d'un territoire et d'une communauté. De fait, ses intérêts se greffent à ceux des écosystèmes et des citoyens. Ses facteurs de production (la bonne santé des écosystèmes) et ses débouchés commerciaux (les citoyens locaux), dépendent de sa capacité à les intégrer dans son fonctionnement, lesquels lui assurent en retour une plus forte soutenabilité. De plus, cette

territorialisation invite la coopérative à devenir un agent intermédiaire entre les citoyens et la bonne gestion des zones rurales.

- *Décentralisation* : La croissance d'une coopérative est désirable et nécessaire à sa soutenabilité. Néanmoins, une croissance trop importante pourrait avoir lieu au prix de sa gouvernance participative. C'est pourquoi la multiplication d'unités autonomes est socialement plus intéressante qu'une centralisation des décisions.
- *Interconnexion/socialisation* : Le risque que court une coopérative est de s'isoler du reste de l'économie. Cette séparation rend sa durabilité précaire, étant donné sa dépendance aux aléas exogènes. La poursuite d'intérêts socio-environnementaux sur le long-terme serait grandement facilitée par une mise en réseau de coopératives issues de différents secteurs. Cette interconnexions est étroitement liée à la socialisation des coopératives : l'identification d'intérêts intersectoriels commun, et l'accroissement de la solidarité au sein du mouvement.
- *Médiation* : La coopérative peut permettre de créer des forums où se rencontrent, échangent, et coopèrent les consommateurs, les producteurs et les transformateurs. Ce principe est vital à la conquête d'une économie démocratique. De plus, une agriculture respectueuse de l'environnement implique des changements au niveau de la production, de la transformation et de la consommation des produits. La transition de nos systèmes alimentaires serait simplifiée par la médiation, donc la communication entre ses différents acteurs. Ce principe permet également aux producteurs de mieux valoriser le travail que contient leurs produits, directement auprès des consommateurs.

Conclusions

Nous arrivons au terme de notre voyage à travers quelques fragments de la pensée anarchiste et nos cinq projets coopératifs. Nous avons débuté cette étude en soulignant les problèmes socio-écologiques rencontrés par nos systèmes alimentaires. Ceux-ci pouvaient être regroupés selon différentes dimensions : technique & technologique, organisationnelle, spatiale, démocratique et relationnelle. Ensuite, nous avons établi que la pensée anarchiste pouvait être une force en vertu de sa critique étendue de l'État, de la hiérarchie et de la coercition. Après, nous avons vu que l'éthique du mouvement coopératif moderne semble se dévoyer, principalement à cause d'un manque de clarté sur ses principes, et d'une tendance à se standardiser aux impératifs financiers du marché. En dépit de cela, l'histoire des coopératives montre qu'elles sont des agents significatifs dans la promotion de valeurs sociales. De surcroît, certaines de ces organisations agricoles modernes s'engagent dans une finalité socio-environnementale ambitieuse qui mérite d'être investiguée.

De ces éléments découle la question de recherche : *Existe-t-il des liens entre l'émergence de principes, idées, valeurs ou aspirations socio-environnementales au sein de coopératives agroécologiques modernes et la pensée anarchiste ?* Grâce à cinq rencontres avec des coopératives belges, et la pensée de Pierre Kropotkine, Murray Bookchin et Élisée Reclus, nous avons tenté de répondre à cette interrogation. Malgré qu'aucune de nos coopératives ne se revendique explicitement des principes de l'anarchisme, *il nous paraît clair qu'elles partagent des idées similaires à nos trois auteurs.* En mettant en perspective ces coopératives et les réflexions de nos penseurs, nous avons tenté de distiller des éléments pouvant baliser de manière plus affinée l'éthique des coopératives agricoles et, par extension, de nos systèmes alimentaires. Certaines de ces idées sont novatrices pour le mouvement coopératif, d'autres prolongent ou complètent des valeurs déjà esquissées par l'Alliance Coopérative Internationale (ACI). Ces fragments peuvent apporter des réponses concernant les changements multidimensionnels que requièrent nos systèmes agroalimentaires. Loin d'être atomisés, ils se complètent l'un l'autre. Les sept éléments identifiés sont les suivants : *Esthétique, autodétermination, diversité & partage des techniques, territorialisation, décentralisation, interconnexion/socialisation, médiation.*

Si les coopératives agricoles peuvent être des agents pertinents dans les évolutions que requièrent nos systèmes alimentaires, quelques remarques méritent d'être émises concernant leurs limitations. En premier, les coopérateurs ne sont pas forcément tous des participants et des consommateurs réguliers. Or, c'est bien le dernier geste d'achat qui compte pour la soutenabilité économique d'une coopérative. Un risque de l'organisation pourrait être le suivant : une fois que l'individu a donné des fonds, il peut considérer son rôle comme étant accompli. Un deuxième point important concerne le potentiel de propagation des idées de la coopérative. Cette dernière résulte souvent d'un entre-soi : ce sont des personnes que nous pouvons nommer des convaincus de la veille qui constituent la majorité du

mouvement. Tout l'enjeu de la soutenabilité économique des coopératives est d'arriver à augmenter leurs débouchés commerciaux. Cette problématique est également liée à la manière dont les biens agricoles sont valorisés dans notre économie. Enfin, on ne peut qu'insister sur l'aspect chronophage de la coopérative. Tous les processus d'association, de mise en réseau et de participation impliquent un investissement non-négligeable en matière de temps, que les agriculteurs ne peuvent souvent pas se permettre. Cela souligne davantage le rôle prépondérant que vont jouer les citoyens dans les évolutions à venir. Il est donc espéré que les principes formulés pourront aider à assoir la désirabilité de ces organisations chez le grand public.

Le but premier de ce travail étant d'établir des liens entre les principes, valeurs, idées ou aspirations anarchistes et celles de coopératives agroécologiques, nous n'avons pas eu l'occasion d'approfondir comme il se doit chacun des concepts identifiés. De nouvelles recherches pourraient être effectuées pour chacun d'eux, afin de les mûrir et d'analyser leurs différentes mises en application. En vue de la nécessité d'assoir nos systèmes agricoles sur des principes d'entraide et de démocratisation, il est suggéré de s'intéresser à la manière dont différents secteurs de nos systèmes alimentaires parviennent à mettre en commun leurs intérêts socio-écologiques, tout en conservant des structures décentralisées et participatives. Nous proposons aussi de s'intéresser aux manières dont les citoyens peuvent se repolitiser grâce à leur participation dans une coopérative agricole. Enfin, il peut être pertinent de s'intéresser au rôle que peut jouer les universités. Ces dernières pourraient collaborer plus intimement avec les paysans afin de développer des techniques et technologies adaptées à leurs besoins et aspirations.

Ce mémoire a permis de mettre en exergue le fait que des valeurs anarchistes continuent de pousser dans le terreau d'organisations agricoles citoyennes. Il nous invite à remarquer que la création d'une société plus démocratique ne passe pas uniquement par la voie de la représentation politique, mais surtout par la reprise de contrôle du champ économique par la population. Outre sa fonction nourricière, l'agriculture médiatise étroitement les rapports entre l'humain et la nature. Il est donc fondamental que les agriculteurs et les citoyens puissent construire eux-mêmes des systèmes alimentaires régis par une éthique qui leur fait sens. L'anarchie est une manière de poser un regard sur le monde, d'embrasser une vision non-hiérarchique des relations qui le compose. Ce prisme appelle irrévocablement à des considérations qui transcendent la poursuite des intérêts personnels, et ouvre de nouvelles perspectives sur les façons d'organiser notre agriculture. Nous ne pouvons que conclure en affirmant l'importance de l'éthique, de la participation et de l'entraide dans tout domaine sociétal ; principes qui détermineront si nos systèmes alimentaires prendront part à la cicatrisation ou à l'exacerbation de la crise socio-environnementale actuelle.

Annexe 1 : Autorisations de publication

a. Autorisation Vent-de-Terre (Christian Deltour)

Autorisation de publication d'une interview enregistrée sur un fichier audio.

Je soussigné (e) DELTOUR CHRISTIAN....., accorde à Ludovic Dubois la permission de publier l'enregistrement audio de l'interview ayant eu lieu le 13/11/2021..... à TILFF.....

Les informations fournies seront librement exploitées par l'auteur, Ludovic Dubois, étudiant à l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre du projet de mémoire du master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité gestion de l'environnement.

L'enregistrement audio sera mis à la disposition (*Cocher la ou les cases souhaitées*) :

- Uniquement des membres du jury du mémoire.
- Également aux personnes en faisant expressément la demande privée à l'auteur, dans un but de vérification ou dans le cadre de travaux de recherches similaires.

L'auteur, Ludovic Dubois, s'engage à fournir un accès incondtionnel à la consultation de l'enregistrement audio ainsi que du mémoire à la personne interrogée.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Date : 13/11/2021

Signature :



Ch. Deltour

Date : 13/11/2021

Signature :



b) Autorisation Cycle-en-Terre (Christophe Portier)

Autorisation de publication d'une interview enregistrée sur un fichier audio.

Je soussigné (e) Christophe Portier, accorde à Ludovic Dubois la permission de publier l'enregistrement audio de l'interview ayant eu lieu le 10/03/22 à Havrincourt

Les informations fournies seront librement exploitées par l'auteur, Ludovic Dubois, étudiant à l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre du projet de mémoire du master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité gestion de l'environnement.

L'enregistrement audio sera mis à la disposition (Cocher la ou les cases souhaitées) :

~~Uniquement des membres du jury du mémoire.~~


Également aux personnes en faisant expressément la demande privée à l'auteur, dans un but de vérification ou dans le cadre de travaux de recherches similaires.

L'auteur, Ludovic Dubois, s'engage à fournir un accès inconditionnel à la consultation de l'enregistrement audio ainsi que du mémoire à la personne interrogée.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

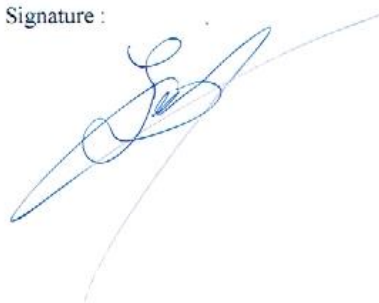
Date : 10/03/22

Signature :



Date : 10/03/2022

Signature :



c) Autorisation Agricover (Jean-Philippe Habran)

Autorisation de publication d'une interview enregistrée sur un fichier audio.

Je soussigné (e) HABRAN J-Philippe, accorde à Ludovic Dubois la permission de publier l'enregistrement audio de l'interview ayant eu lieu le 25/01/2022 à Genève

Les informations fournies seront librement exploitées par l'auteur, Ludovic Dubois, étudiant à l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre du projet de mémoire du master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité gestion de l'environnement.

L'enregistrement audio sera mis à la disposition (Cocher la ou les cases souhaitées) :

- Uniquement des membres du jury du mémoire.
- Également aux personnes en faisant expressément la demande privée à l'auteur, dans un but de vérification ou dans le cadre de travaux de recherches similaires.

L'auteur, Ludovic Dubois, s'engage à fournir un accès inconditionnel à la consultation de l'enregistrement audio ainsi que du mémoire à la personne interrogée.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Date : 25/1/22

Signature :



Date : 25/01/2022

Signature :



d) Autorisation Cultivae (Catherine Marlier)

Autorisation de publication d'une interview enregistrée sur un fichier audio.

Je soussigné (e) *Catherine Marlier*....., accorde à Ludovic Dubois la permission de publier l'enregistrement audio de l'interview ayant eu lieu le *Thambois la Bequines* à

Les informations fournies seront librement exploitées par l'auteur, Ludovic Dubois, étudiant à l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre du projet de mémoire du master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité gestion de l'environnement.

L'enregistrement audio sera mis à la disposition (*Cocher la ou les cases souhaitées*) :

- Uniquement des membres du jury du mémoire.
- Également aux personnes en faisant expressément la demande privée à l'auteur, dans un but de vérification ou dans le cadre de travaux de recherches similaires.

L'auteur, Ludovic Dubois, s'engage à fournir un accès incondtionnel à la consultation de l'enregistrement audio ainsi que du mémoire à la personne interrogée.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Date : *24/02/2022*

Signature :



Date : *24/02/22*

Signature :



e) Autorisation Histoire d'un Grain (Renaud Keutgen)

Autorisation de publication d'une interview enregistrée sur un fichier audio.

Je soussigné (e) Renaud Keutgen accorde à Ludovic Dubois la permission de publier l'enregistrement audio de l'interview ayant eu lieu le 20/11/2021 à Saint-Jean.

Les informations fournies seront librement exploitées par l'auteur, Ludovic Dubois, étudiant à l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre du projet de mémoire du master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité gestion de l'environnement.

L'enregistrement audio sera mis à la disposition (Cocher la ou les cases souhaitées) :

- Uniquement des membres du jury du mémoire.
- Également aux personnes en faisant expressément la demande privée à l'auteur, dans un but de vérification ou dans le cadre de travaux de recherches similaires.

L'auteur, Ludovic Dubois, s'engage à fournir un accès incondtionnel à la consultation de l'enregistrement audio ainsi que du mémoire à la personne interrogée.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Date : 20/11/2021

Signature :



Date : 20/11/2021

Signature :



f) Autorisation J.P. Deru

Autorisation de publication d'une interview enregistrée sur un fichier audio.

Je soussigné (e) Deux Jean. P. Deru, accorde à Ludovic Dubois la permission de publier l'enregistrement audio de l'interview ayant eu lieu le Barnave à 05/05/2022

Les informations fournies seront librement exploitées par l'auteur, Ludovic Dubois, étudiant à l'Université Libre de Bruxelles, dans le cadre du projet de mémoire du master en sciences et gestion de l'environnement, à finalité gestion de l'environnement.

L'enregistrement audio sera mis à la disposition (*Cocher la ou les cases souhaitées*) :

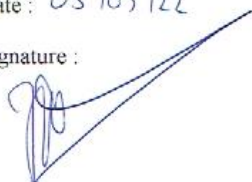
- Uniquement des membres du jury du mémoire.
- Également aux personnes en faisant expressément la demande privée à l'auteur, dans un but de vérification ou dans le cadre de travaux de recherches similaires.

L'auteur, Ludovic Dubois, s'engage à fournir un accès inconditionnel à la consultation de l'enregistrement audio ainsi que du mémoire à la personne interrogée.

J'ai lu et compris toutes les implications de cette autorisation.

Date : 05/05/22

Signature :



Date : 05/05/2022

Signature :



Annexe 2 : Fichiers audio

Toutes les rencontres auprès des coopératives agricoles sont consultables en suivant ce lien :

https://drive.google.com/drive/folders/1kKvkOO9N_rZuOziJ03N0W8SUevW_suZo?usp=sharing

Annexe 3 : Fiche d'auto-évaluation de Vent-de-Terre

27/04/2021

Indicateurs Vent de Terre

1 pas top / 10 au top ☺

Santé physique – fatigue (moyenne de l'équipe)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Harmonie individuelle par rapport au projet – épanouissement professionnel (moyenne de l'équipe)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Efficacité des réunions – évolution de la gouvernance (moyenne de l'équipe)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Finances globales ÷ au BP (Christian – Thibault)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Nombre de mangeurs paniers – auto cueillette (Elsa)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Vente magasin mensuelle ÷ aux objectifs, aux années précédentes (Christian)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Santé du sol (Vincent – Julian)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Qualité maraîchage (Elsa – Christian)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Qualité boulangerie (Vincent – Raph)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Qualité jardin pédagogique (Muriel - Julian)

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

Bibliographie

- Ajates, R. (2020). An integrated conceptual framework for the study of agricultural cooperatives: From repolitisation to cooperative. *Journal of Rural Studies*, 78, pp. 467-479. DOI: 10.1016/j.jrurstud.2020.06.019
- Alliance Coopérative Internationale (2018a). Alliance Coopérative Internationale. Consulté le 5/10/2021. URL: <https://www.ica.coop/fr/qui-sommes-nous/alliance-coop%C3%A9rative-internationale>
- Alliance Coopérative Internationale (2018b). Identités, valeurs et principes coopératifs. Consulté le 5/10/2021. URL : <https://www.ica.coop/fr/coop%C3%A9ratives/identite-cooperative>
- Alvaredo, F. Chancel, L., Piketty, T., Saez, E. & Zucman, G. (2017). Global inequality dynamics: New findings from WID.world. *American Economic Review: Papers & Proceedings*, 107(5), pp. 404–409. DOI: 10.1257/aer.p20171095
- Amichi, H., Henninger, M.C. & Peltier, C. (2021). Comment mobiliser les jeunes adhérents dans la gouvernance des coopératives agricoles ? Mise en pratique d'une démarche d'accompagnement au sein d'une coopérative du Sud-Ouest français. *Collectifs agricoles*, 12(1). DOI : 10.4000/developpementdurable.18548
- Banque Mondiale (2022). Emplois dans l'agriculture. Consulté le 7/03/2021. URL : <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.AGR.EMPL.ZS?end=2019&start=1991>
- Behere, P.B. & Bhise, M. C. (2009). Farmers' suicide: Across culture. *Indian Journal of Psychiatry*, 51(4), pp. 242–243. DOI: 10.4103/0019-5545.58286
- Belgium.be (2021). Types de société. Consulté le 20/11/2021. URL : https://www.belgium.be/fr/economie/entreprise/creation/types_de_societe
- Biehl, J. (2013). *Le municipalisme libertaire : La politique de l'écologie sociale*. Ecosociété.
- Bocquet, A.M., Gérardin, H. & Poirot, J. (2010). Économie sociale et solidaire et développement durable : Quelles spécificités pour les coopératives et les mutuelles ? *Géographie, économie, société*, 12(3), pp. 329-352. URL : <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2010-3-page-329.htm>
- Bookchin, M. (2020). *L'écologie sociale : Penser la liberté au-delà de l'humain* (Schaffner, M., Éd). Wildproject.
- Bookchin, M. (2018). *Pour un municipalisme libertaire* (David, O., Trad.). Atelier de Création Libertaire. (Œuvre originale publiée en 1990).

- Bookchin, M. (2005). *The ecology of freedom: The emergence and dissolution of hierarchy*. AK Press. (Œuvre originale publiée en 1982).
- Candemir, A., Duvaleix, S. & Latruffe, L. (2021). Agricultural cooperatives and farm sustainability: A literature review. *Journal of Economic Surveys*, 35(4), pp. 1118-1144. DOI: 10.1111/joes.12417
- Cariou, I., Fournie, S. & Wallet, F. (2006). Le bilan sociétal : Un outil de management pour renforcer l'ancrage territorial et la responsabilité sociale des coopératives agricoles. *Développement durable & territoires*, Dossier 5. DOI : 10.4000/developpementdurable.1626
- Carter, A. (2010). Beyond primacy: Marxism, anarchism and radical green political theory. *Environmental Politics*, 19(6), pp. 951-972. DOI: 10.1080/09644016.2010.518683
- Célestier, S. (2014). La belle vie désespérée des agriculteurs. Ou les limites de la mesure des risques psychosociaux liés au travail. *Études rurales*, 193, pp. 25-44. DOI : 10.4000/etudesrurales.9998
- Chancel, L. & Piketty, T. (2015). Carbon and inequality: From Kyoto to Paris. Trends in the global inequality of carbon emissions (1998-2013) & prospects for an equitable adaptation fund. *World Inequality Lab*. URL: <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-02655266/document>
- Ciccia, L. (2011). Co-propriété et démocratie : La coopérative comme réponse à la crise. Dans Collard, M.C. (Éd.), *Coopératives, un modèle tout terrien* (pp. 26-43). SAW-B. URL: http://www.gretransition.be/IMG/pdf/etude_2011_webdiffusion.pdf
- Clapp, J. & Moseley, W.G. (2020). This food crisis is different: COVID 19 and the fragility of the neoliberal food security order. *Journal of Peasant Studies*, 47(7), pp. 1393-1417. DOI: 10.1080/03066150.2020.1823838
- Clapp, J. (2016). Trade and the sustainability challenge for global food governance. *Global governance/politics, climate justice & agrarian/social justice: linkages and challenges. An international colloquium*. URL: https://www.eur.nl/sites/corporate/files/1-ICAS_CP_Clapp.pdf
- Clark, J. & Martin, C. (2013). *Anarchy, geography, modernity: Selected writings of Élisée Reclus*. PM Press.
- Colson, D. (2001). *Petit lexique philosophique de l'anarchisme : De Proudhon à Deleuze*. Librairie Générale Française.
- Commission Européenne (2022). La politique agricole commune en bref. Consulté le 10/02/2021. URL : https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/cap-glance_fr#:~:text=La%20politique%20agricole%20commune%20voit,de%20vie%20%C3%A9quitable%20aux%20agriculteurs.

- Damalas, C.A. & Koutroubas, S. D. (2016). Farmers' exposure to pesticides: Toxicity types and ways of prevention. *Toxics*, 4(1). DOI: 10.3390/toxics4010001
- Di Bianco, S. D., Arfa, N. B., Ghali, M., Turpin, É. & Daniel, K. (2019). Les coopératives agricoles dans la transition écologique des agriculteurs. Les dispositifs de preuve de l'intérêt économique. *Économie Rurale*, 368, pp. 75–93. DOI : 10.4000/economierurale.6768h
- Diffenbaugh, N.S. & Burke, M. (2019). Global warming has increased global economic inequality. *Proceedings of the 22 National Academy of Sciences*, 116 (20), pp. 9808–9813. DOI: 10.1073/pnas.1816020116
- Dohet, J. (2018). Le mouvement coopératif : Histoire, questions et renouveau. *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 2370-2371, pp. 5-58. DOI: 10.3917/cris.2370.0005
- Duquesne, B. (2010). « Hypermoderne » le mangeur belge ? *Colloque « (R)évolutions dans les assiettes. »* URL : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/27214/1/Hypermoderne_%20le%20mangeur%20belge.pdf
- Duquesne, B., Matendo, S. & Lebailly, P. (2006). Évolution de la consommation alimentaire en Belgique et en Région wallonne. *Colloque « Des aliments sains et naturels dans l'assiette des jeunes, une utopie ? »* URL : https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/22223/1/Evolution_de_la_consommation_alimentaire%5b1%5d.pdf
- Engel, S., & Muller, A. (2016). Payments for environmental services to promote “climate-smart agriculture”? Potential and challenges. *Agricultural Economics*, 47(S1), pp. 173–184. DOI: 10.1111/agec.12307
- European Commission (2022). Key reforms in the new CAP. Consulté le 3/08/2022. URL: https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/cap-overview/new-cap-2023-27/key-reforms-new-cap_fr
- Fischer, H. & Burton, R. J. F. (2014). Understanding farm Succession as socially constructed endogenous cycles. *Sociologia Ruralis*, 54(4), pp. 417–438. DOI : 10.1111/soru.12055
- Fitzpatrick, I., Young, R., Barbour, R., Perry, M., Rose, E. & Marshall, A. (2019). The hidden cost of UK food: Revised version 2019. *Sustainable Food Trust*. URL: https://sustainablefoodtrust.org/wp-content/uploads/2022/01/Website-Version-The-Hidden-Cost-of-UK-Food_compressed.pdf
- Fukuoka, M. (2018). *La révolution d'un seul brin de paille. Une introduction à l'agriculture sauvage* (5^{ème} édition) (B. Prieur Dutheillet de Lamothe, Trad.). Guy Trédaniel. (Œuvre originale publiée en 1975).

- Gallais, A. & Paillet, M. (2012). L'économie sociale, actrice du développement durable ? *Pour la solidarité*. URL :
https://pouirlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/wp2012_03_1_es_et_le_dd.pdf
- Garnier, J.P. (2009, janvier). Les anarchistes : appellations peu contrôlées. *Le monde diplomatique*.
 URL : <https://www.monde-diplomatique.fr/2009/01/GARNIER/16742>
- Gertler, M.E., (2004). Synergy and strategic advantage: Cooperatives and sustainable development. *Journal of cooperatives*. URL:
https://www.researchgate.net/publication/46534151_Synergy_and_Strategic_Advantage_Cooperatives_and_Sustainable_Development
- Glaser, E. (2014). Beyond bullshit jobs. *Soundings*, (57), pp. 82-94. DOI:
 10.3898/136266214813474471
- Gonzalez, R. A. (2018). Introducing agricultural cooperatives in the context of a failing food system: Context, clashing definitions, principles and typologies. Dans Gonzalez, R.A. (Éd.), *Farmers' Cooperatives and Sustainable Food Systems in Europe* (pp. 1-16). Routledge.
- Graham, R. (2018). (Mis)Conceptions of Anarchism. *Anarchist Studies*, 26(2), pp. 32-55. URL:
<https://www-proquest-com.ezproxy.ulb.ac.be/docview/2123044536?pq-origsite=primo>.
- Grigg, D. B. (1975). The world's agricultural labour force 1800-1970. *Geography*, 60(3), pp. 194–202.
 URL: <http://www.jstor.org/stable/40568423>
- Guattari, F. (1989). *Les trois écologies*. Galilée.
- Guérin, D. (2012). Ni dieu ni maître : *Anthologie de l'anarchisme*. La Découverte.
- Guibet Lafaye, C. (2012). Anomie, exclusion, désaffiliation : Dissolution de la cohésion sociale ou du lien social ? *Pensée plurielle*, 29, pp. 11-35. DOI : 10.3917/pp.029.0011
- Guillou, M. & Matheron, G. (2014). *The world's challenge: Feeding 9 billion People*. (Hunt, S., Jones-Villeneuve, T. Laino, I. & Young, C., Trads.). Springer.
- Guiot, J. (2017). Limiter l'augmentation des températures bien en dessous de 2°C : Est-ce un objectif atteignable ? *Revue juridique de l'environnement*, 42, pp. 23-32. URL :
[//www.proquest.com/scholarly-journals/limiter-laugmentation-des-temperatures-bien-en/docview/2167302058/se-2](http://www.proquest.com/scholarly-journals/limiter-laugmentation-des-temperatures-bien-en/docview/2167302058/se-2)
- Guivarch, C., & Taconet, N. (2020). Inégalités mondiales et changement climatique. *IDEAS Working Paper Series from RePEc*, 165(1), pp. 35–70. DOI: 10.3917/reof.165.0035

- Hall, M. (2011). Beyond the human: Extending ecological anarchism. *Environmental Politics*, 20(3), pp. 374-390. DOI: 10.1080/09644016.2011.573360
- Haroon Akram-Lodhi, A. (2021). The ties that bind? Agroecology and the agrarian question in the twenty-first century, *The Journal of Peasant Studies*, 48(4), pp. 687-714.
DOI:10.1080/03066150.2021.1923010
- Höhler, J. & Kühn, R. (2014). Position and performance of farmer cooperatives in the food supply chain of the EU-27. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 85(4), pp. 579-595. DOI: 10.1111/apce.12052
- Institut National de la Recherche Agronomique & Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (2016). Agrimonde-Terra: Foresight land use and food security in 2050. Short report of the foresight. URL:
<https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/agrimonde-terra-synthese-24-p-en-anglais-1.pdf>
- Intergovernmental Panel on Climate Change (2021): Summary for Policymakers. Dans Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, S. L. Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, M. I. Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, J. B. R. Matthews, T. K. Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu and B. Zhou (Éds.), *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*. Cambridge University Press. In Press
- Keynes, J.M. (2017). *La fin du Laissez-faire. Et d'autres textes sur le libéralisme* (Largentaye, H., Éd.). Éditions Payot & Rivages.
- Kropotkine, P. (2017). *La conquête du pain* (Pivert, I., Éd.). Éditions du Sextant. (Œuvre originale publiée en 1892).
- Kropotkine, P. (1938). *L'entraide : Un facteur de l'évolution* (Costes, A., Éd.). Les Éditions Invisibles. (Œuvre originale publiée en 1902).
- Latour, B. (2018). *Down to earth: Politics in the new climate regime* (Porter, C., Trad.). Polity Press.
- Latour, B. (1997). *Nous n'avons jamais été modernes : Essai d'anthropologie symétrique*. La Découverte.
- Leichenko, R. & Silva, A. J. (2014). Climate change and poverty: Vulnerability, impacts, and alleviation strategies. *WIREs climate change*, 5(4), pp. 539-556. DOI: 10.1002/wcc.287
- Mahéo, G. (2021). *Marx et le monde du capital : Brève introduction à la critique de l'économie politique*. Éditions Apogée.

- Marktanner, M. & Noiset, P. L. (2013). Food price crisis, poverty and inequality. *The developing Economies*, 51(3), pp. 303-320. DOI: 10.1111/deve.12020
- Marshall, P. (2008). *Demanding the impossible: A history of anarchism*. Harper Perennial. (Œuvre originale publiée en 1991).
- Marx, K. & Engels, F. (1968). *L'idéologie allemande*. Les Éditions sociales. (Œuvre originale publiée en 1932).
- Mauget, R. (2008). Les coopératives agricoles : Un atout pour la pérennité de l'agriculture dans la mondialisation. *Les coopératives d'entreprises*, 307, pp. 46-57. DOI : 10.7202/1021194ar
- Mazoyer, M. & Roudart, L. (2002). *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*. Éditions du Seuil.
- Moore, J.W. (2015). Cheap food and bad climate: From surplus value to negative value in the capitalist world-ecology. *Critical Historical Studies*, 2(1), pp. 1-43. DOI : 10.1086/681007
- Myers S. M., Smith, R. M., Guth, S., Golden, D.C., Vaitla, B., Mueller, N. D., Dangour, A. D. & Huybers, P. (2017). Climate change and global food systems: Potential impacts on food security and undernutrition. *Annual Review of Public Health*, 38, pp. 259-277. DOI: 10.1146/annurev-publhealth-031816-044356
- Padilla, E. & Serrano, A. (2006). Inequality in CO₂ emissions across countries and its relationship with income inequality: A distributive approach. *Energy Policy*, 34(14), pp. 1762-1772. DOI: 10.1016/j.enpol.2004.12.014
- Pelletier, P. (2020). *Noir & vert: Anarchie et écologie, une histoire croisée*. Le Cavalier Bleu.
- Piketty, T. (2021). *Une brève histoire de l'égalité*. Éditions du Seuil.
- Pour Une Autre PAC (2021). Analyse du contenu de la réforme. Consulté le 03/08/2022. URL : <https://pouruneautrepac.eu/analyse-du-contenu-de-la-reforme/>
- Pretty, J., Brett, C., Gee, D., Hine, R., Mason, C., Morison, J., Rayment, M., Van Der Bijl, G., & Dobbs, T. (2001). Policy Challenges and Priorities for Internalizing the Externalities of Modern Agriculture. *Journal of Environmental Planning and Management*, 44(2), pp. 263–283. DOI: 10.1080/09640560123782
- Prévost, B. (2012). Échanges alimentaires et juste prix : Un détour par l'histoire de la pensée économique pour alimenter un débat contemporain. *L'Homme & la Société*, 183-184, pp. 35-59. DOI : 10.3917/lhs.183.0035

- Raworth, K. (2017). *Doughnut Economics: Seven ways to think like a 21st-century economist*. Random House Business.
- Reclus, E. (2019) *Du sentiment de la nature dans les sociétés modernes*. Éditions Bartillat. (Œuvre originale publiée en 1866).
- Reclus, E. (1925). *À mon frère le paysan*. Bibebok. (Œuvre originale publiée en 1899). URL : http://www.bibebok.com/files/ebook/libre/V2/reclus_elisee_-_a_mon_frere_le_paysan.pdf
- Ritchie, H. (2019). Food production is responsible for one-quarter of the world’s greenhouse gas emissions. *Our World in Data*. Consulté le 10/02/2022. URL: <https://ourworldindata.org/food-ghg-emissions>
- Ritchie, H. & Roser, M. (2021). Crop Yields. *Our World in Data*. Consulté le 10/02/2022. URL: [/https://ourworldindata.org/crop-yields#the-trade-off-between-higher-yields-and-land-use](https://ourworldindata.org/crop-yields#the-trade-off-between-higher-yields-and-land-use)
- Robert, J. & Lennert, M. (2010). Two scenarios for Europe: “Europe confronted with high energy prices” or “Europe after oil peaking”. *Future*, 42 (8), pp. 817-824. DOI: 10.1016/j.futures.2010.04.015
- Roman-Alcalá, A. (2021) Agrarian anarchism and authoritarian populism: towards a more (state-) critical ‘critical agrarian studies’. *The Journal of Peasant Studies*, 48(2), pp. 298-328, DOI: 10.1080/03066150.2020.1755840
- Rose, N. Lourival, I. (2019). Hegemony, counter-hegemony and food systems literacy: Transforming the global industrial food system. *Australian Journal of Environmental Education*, 35(2), pp. 110-122. DOI: 10.1017/ae.2019.9
- Samak, M. (2016). Pratiques d’emploi et figures du patron en agriculture biologique. Contribution à une sociologie du travail indépendant. *Sociologie du travail*, 58(4), pp. 412–434. DOI : 10.4000/sdt.1247
- Scott, J.C. (2012). *Two cheers for anarchism*. Princeton University Press.
- Service Public de Wallonie (2022). Halls-relais Agricole. Consulté le 18/02/2022. URL : <https://agriculture.wallonie.be/halls-relais-agricoles>
- Service Public Fédéral Économie (2021). Les sociétés coopératives. Consulté le 18/09/2021. URL : <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/creer-une-entreprise/demarches-pour-creer-une/formes-de-societes/les-societes-cooperatives>
- Servigne, P. (2014). *Nourrir l’Europe en temps de crise : Vers des systèmes alimentaires résilients*. Nature et progrès.

- Seufert, V., Ramankutty, N. & Foley, J. (2012). Comparing the yields of organic and conventional agriculture. *Nature*, 485, pp. 229–232. DOI: 10.1038/nature11069
- Spinoza, B. (2005). *Éthique* (Misrahi, R. Trad.). Éditions de l'éclat. (Œuvre originale publiée en 1677).
- Steffen, W., Broadgate, W., Deutsch, L., Gaffney, O., & Ludwig, C. (2015a). The trajectory of the Anthropocene: The great acceleration. *The Anthropocene Review*, 2(1), pp. 81-98. DOI: 10.1177/2053019614564785
- Steffen, W., Richardson, K., Rockström, J., Cornell, S. ., Fetzer, I., Bennett, E., Biggs, R., Vries, W., Wit, C., Folke, C., Gerten, D., Heinke, J., Heinke, J., Mace, G. M., Persson, L. M., Ramanathan, V., Reyers, B. & Sörlin, S. (2015b). Planetary boundaries: Guiding human development on a changing planet. *Science*, 347(6223). DOI: 10.1126/science.1259855
- Troude-Chastenot, P. (2021). Élisée Reclus : un géographe libertaire, précurseur de l'écologie politique. *Écologie & politique*, 62, pp. 167-182. URL : <https://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2021-1-page-167.htm>
- van der Ploeg, J. D. (2010). The food crisis, industrialized farming and the imperial regime. *Journal of Agrarian Change*, 10(1), pp. 98–106. DOI: 10.1111/j.1471-0366.2009.00251.x
- Vanhove, M. (2011). Les coopératives en Belgique. Dans Collard, M.C. (Éd.), *Coopératives, un modèle tout terrien* (pp. 46-65). SAW-B. URL: http://www.gretransition.be/IMG/pdf/etude_2011_webdiffusion.pdf
- Vastenaekels, J., Pelenc, J. (2018). Investigating the potential of cooperatives to re-embed the economy: A multiple case study of food cooperatives in Belgium. *CIRIEC*,5. URL: <https://difusion.ulb.ac.be/vufind/Record/ULB-DIPOT:oai:dipot.ulb.ac.be:2013/288733/Holdings>
- Weis, T. (2010). The accelerating biophysical contradictions of industrial capitalist agriculture. *Journal of Agrarian Change*, 10(3), pp. 315-341. DOI: 10.1111/j.1471-0366.2010.00273.x
- White, D. & Kossof, G. (2011). Anarchisme, libertarisme et environnementalisme: La pensée anti-autoritaire et la quête de sociétés auto-organisées. *Presses de Sciences Po*, 41, pp. 145-171. DOI : 10.3917/ecopo.041.0145
- Willett, W., Rockström, J., Loken, B., Springmann, M., Lang, T., Vermeulen, S., Garnett, T., Tilman, D., DeClerck, F., Wood, A., Jonell, M., Clark, M., Gordon, L. J., Fanzo, J., Hawkes, C., Zurayk, R., Rivera, J. A., De Vries, W., Majele Sibanda, L., ... & Murray, C. J. L. (2019). Food in the Anthropocene: The EAT–Lancet Commission on healthy diets from sustainable food systems. *The Lancet*, 393, pp. 447–492. DOI:10.1016/S0140-6736(18)31788-4

World Commission on Environment and Development (1987). *Our common future : Report of the World Commission on Environment and Development*. United Nations General Assembly.

Zehadul, K. (2014). Indigenous food Production system and the impact of copulation growth: Community-based examples with anthropological evidence. *Asian Social Science*, 10(12), pp. 59-66. DOI: 10.5539/ass.v10n12p59